



CONTRIBUTION

# Quelles perspectives pour la lutte contre la précarité alimentaire en Auvergne-Rhône-Alpes ?

JUIN 2022



## Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



## Préambule

À la suite des travaux de notre assemblée et de sa contribution sur les systèmes alimentaires de demain en novembre 2019, le CESER a choisi de poursuivre sa réflexion sur ce sujet en proposant des pistes d'action pour la lutte contre la précarité alimentaire dans notre région Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette contribution et les préconisations qu'elle dégage ont pour objet de fournir des solutions à destination de l'ensemble des acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire qui, tous comme les bénéficiaires de ces actions, ont été durement touchés par la crise sanitaire de la covid-19.

En effet, les acteurs associatifs qui sont en première ligne dans la gestion et la distribution quotidienne de l'aide alimentaire ont dû faire face à des difficultés logistiques et de distribution : fermeture de certaines antennes locales lors du déclenchement de la crise, manque à court terme de bénévoles, problématiques liées aux appels d'offre, etc.

Et ces contraintes se sont imposées alors même qu'ils devaient faire face à une augmentation des besoins et à l'afflux des nouvelles populations. Au-delà des publics traditionnels auxquels s'adressait la lutte contre la précarité alimentaire, sont en effet apparus de nouveaux profils : travailleurs pauvres et précaires, étudiants, ...qui n'avaient jamais eu recours à l'aide alimentaire auparavant : il suffit de rappeler qu'au plus fort de cette crise, pendant les épisodes de confinement, la moitié des bénéficiaires n'avaient commencé à avoir recours à l'aide alimentaire que depuis moins d'un an et un tiers depuis moins de 6 mois.

Les conclusions et pistes d'action tracées ici par notre Assemblée viennent prendre un relief tout particulier en cette période d'incertitudes sur l'équilibre alimentaire mondial et l'inflation des produits et matières premières agricoles. Si la lutte contre la précarité alimentaire sortira forcément atteinte par ces multiples renchérissements des denrées, il est également évident que ceux-ci auront bien évidemment des répercussions sur l'ensemble de la population auxquelles le CESER sera attentif.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

CONTRIBUTION

2022-18



**Président de la commission**

M. Yannick FIALIP



**Rapporteur de la commission**

M. Laurent CARUANA



# SOMMAIRE

<b>Introduction .....</b>	<b>7</b>
<b>Nos dépenses alimentaires .....</b>	<b>9</b>
<b>Pour tous les ménages : une baisse continue de la part de l'alimentation dans le budget familial depuis 50 ans. ....</b>	<b>9</b>
<b>Mais cette baisse a été inégale car, de fait, moins prononcée pour les ménages les plus précaires .....</b>	<b>10</b>
<b>Car des arbitrages contraints font de l'alimentation une variable d'ajustement pour les plus pauvres.....</b>	<b>10</b>
<b>La précarité alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire .....</b>	<b>14</b>
<b>Définitions.....</b>	<b>14</b>
<b>La précarité alimentaire est concomitante à d'autres précarités .....</b>	<b>15</b>
<b>Quelles stratégies de survie dans la précarité alimentaire ?.....</b>	<b>15</b>
<b>Avec la crise de la covid-19 : de nouveaux bénéficiaires de l'aide alimentaire.....</b>	<b>17</b>
<b>L'organisation de la lutte contre la précarité alimentaire 18</b>	
<b>Une institutionnalisation progressive.....</b>	<b>19</b>
▶ <b>Deux outils à rénover : FEAD et France Agrimer.....</b>	<b>19</b>
▶ <b>Une gouvernance à consolider .....</b>	<b>20</b>
▶ <b>Des critiques à entendre .....</b>	<b>21</b>
<b>Au-delà de la distribution alimentaire : une nécessaire diversification des actions.....</b>	<b>22</b>
▶ <b>La lutte contre le gaspillage alimentaire.....</b>	<b>22</b>
▶ <b>Les prix réduits et le don alimentaire agricole .....</b>	<b>24</b>
<b>Ruralité et précarité alimentaire : des difficultés multipliées.....</b>	<b>25</b>
▶ <b>Le mythe d'une ruralité nourricière pour tous les ruraux .....</b>	<b>25</b>
▶ <b>Les spécificités de la lutte contre la précarité alimentaire en milieu rural .....</b>	<b>25</b>



# SOMMAIRE

<b>Les effets de la crise de la Covid-19 sur la lutte contre la précarité alimentaire .....</b>	<b>27</b>
Les impacts sur le système alimentaire français pendant le confinement.....	27
▶ Un approvisionnement alimentaire globalement assuré avec un maintien de l'activité de production et de distribution sans tensions réelles sur les prix .....	27
La crise comme révélateur des faiblesses de l'organisation de la lutte contre la précarité alimentaire .....	28
Des réponses à l'échelle nationale et européenne.....	29
Les aides du Conseil régional en Auvergne-Rhône-Alpes.....	29
<b>Points de vigilance .....</b>	<b>31</b>
<b>Les préconisations du CESER .....</b>	<b>33</b>
Axe 1 <b>Amélioration de l'Organisation de la lutte contre la précarité alimentaire.</b>	34
Axe 2 <b>Rééquilibrage des territoires par de nouveaux outils.....</b>	36
Axe 3 <b>Mise en place d'une vraie politique alimentaire pour une aide à court terme et à long terme : le chèque alimentaire et la sécurité sociale alimentaire</b> .....	36
<b>Conclusion .....</b>	<b>39</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>40</b>
Annexe 1 <b>Une classification socio-économique pour les communes d'Auvergne-Rhône-Alpes - Étude de la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion (MRIE) - 2016</b> .....	40
<b>Bibliographie .....</b>	<b>41</b>
<b>Glossaire .....</b>	<b>44</b>
<b>Contributeurs .....</b>	<b>45</b>
<b>Remerciements .....</b>	<b>47</b>
<b>Déclaration des groupes.....</b>	<b>48</b>
<b>Résultats des votes.....</b>	<b>61</b>
<b>Contacts.....</b>	<b>68</b>



## Introduction

Comme noté par les Banques alimentaires<sup>1</sup>, « dîner entre amis, faire ses courses, ouvrir son réfrigérateur, aller au restaurant, préparer un repas, nombreux sont les actes liés à l'alimentation accomplis tous les jours. Nous les réalisons naturellement sans nous rendre compte de leur portée. Ils sont pourtant des actes forts du quotidien. Ils construisent notre bien-être et participent activement à créer ce lien social fondamental à l'être humain ».

A contrario, ne pouvoir accéder en quantité suffisante à une nourriture saine et équilibrée, c'est exclure, c'est rompre le lien social, c'est ouvrir la porte aux problèmes de santé et de bien-être ; et alors la peine est triple : à court terme, c'est d'abord le sentiment de faim et d'épuisement, conséquence des repas sautés auquel s'ajoutent les maladies physiques et psychologiques. De plus, à moyen terme, l'insécurité alimentaire va engendrer de l'anémie, un déficit en vitamine D notamment chez les femmes, mais aussi du diabète, du cholestérol. Enfin, une alimentation insuffisante favorise l'isolement liée à la honte de ne pouvoir se nourrir seul, et trace la voie de l'exclusion. C'est notamment pour cela que l'insécurité alimentaire reste, encore aujourd'hui, caractéristique des précarités existantes dans notre pays.

Mais l'alimentation doit non seulement exister mais être aussi une bonne alimentation. C'est pour cela que dans ce travail consacré à la lutte contre la précarité alimentaire, le CESER a choisi de reprendre la définition de l'alimentation en tant qu'« alimentation de qualité » telle qu'il l'avait adoptée dans sa contribution sur les systèmes alimentaires de demain en novembre 2019: « L'alimentation de qualité est une alimentation diversifiée et équilibrée favorable à la bonne santé. Composée de produits frais, de saison, peu transformés et présentant des qualités organoleptiques supérieures, elle est

respectueuse de l'environnement et du bien-être animal et issue de circuits courts de proximité. Elle respecte les traditions et les choix alimentaires de chacun tout en étant rémunératrice pour tous les acteurs du secteur ».

Forte de ces éléments, la contribution du CESER visera ainsi à faire partager à l'ensemble de la population régionale l'urgence de la lutte contre la précarité alimentaire et les problématiques associées qui participent à un certain nombre de tensions traversant notre société.

Au fur et à mesure de l'avancée de sa réflexion, et grâce aux auditions menées, le CESER a souhaité resituer la question de la précarité alimentaire dans un ensemble plus vaste : celui des dépenses alimentaires de la population française et ses évolutions récentes. Elle conditionne en effet, pour partie, la structuration de la lutte contre la précarité alimentaire dans notre pays et notre région.

<sup>1</sup> <https://www.banquealimentaire.org/linsecurite-alimentaire-une-consequence-de-la-pauvrete-en-france-226>



**Pour tous les ménages :  
une baisse continue de  
la part de l'alimentation  
dans le budget familial  
depuis 50 ans.**



## Nos dépenses alimentaires

---

---

C'est un fait majeur qu'ils faut d'ores et déjà noter : depuis plusieurs dizaines d'années ; les Français consacrent une part de plus en plus faible de leur budget à l'alimentation.

En effet, en 2014, les ménages consacraient 232 milliards d'euros à leur budget « alimentation », à domicile ou en dehors du domicile, soit 3 600 euros en moyenne par habitant sur l'année<sup>2</sup>. Ainsi, ils y affectaient cette année-là 20,4 % de leur dépense de consommation. Mais il y a un demi-siècle, cette part était beaucoup plus élevée (34,6 % en 1960) car l'alimentation constituait alors le principal poste de dépense des ménages.

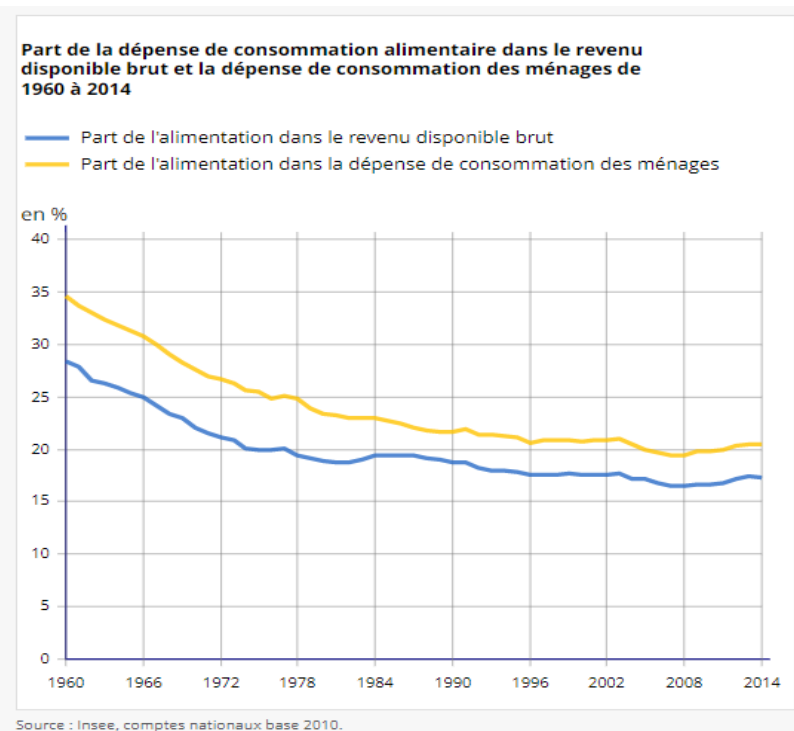
Depuis, cette part tend globalement à diminuer, en lien avec l'élévation du niveau de vie moyen. De 1960 à 2014, la consommation alimentaire progresse certes en volume par habitant, de 1,1 % par an en moyenne, mais elle progresse deux fois moins rapidement que l'ensemble de la dépense de consommation. Les prix de l'alimentation, eux, ont en revanche évolué au même rythme que ceux de l'ensemble de la consommation.

En 2014, les trois quarts du budget alimentaire concernaient l'alimentation à domicile, le quart restant étant dépensé dans les restaurants, cantines, débits de boissons, etc. Cette structure a elle aussi nettement évolué : en 1960, c'étaient 86 % de la consommation alimentaire qui se faisait au domicile.

---

<sup>2</sup> « Cinquante ans de consommation alimentaire : une croissance modérée, mais de profonds changements », INSEE PREMIÈRE, N° 1568

Ces éléments sont synthétisés dans le graphique suivant :



et céréales, mais moins de poisson, de boissons alcoolisées, de fruits, et légèrement moins de viande.

Il faut ici noter en conclusion que, même si elles n'influent pas directement sur la précarité alimentaire en tant que telle, d'autres caractéristiques socioéconomiques peuvent également influencer sur la composition du panier alimentaire. Ainsi, celui d'un ménage plus âgé comprend davantage de viande, de poisson, de fruits et légumes, mais moins de boissons alcoolisées et de plats préparés. Le panier d'un agriculteur contient moins de légumes et de boissons alcoolisées en raison d'une autoconsommation élevée en ces produits. Il inclut également moins de poisson, mais plus de pain et céréales. Un ménage habitant en milieu rural achète moins de fruits et légumes qu'un ménage parisien. Enfin, la présence d'un enfant au sein du ménage conduit à consommer plus de viande, de produits laitiers et de légumes, mais relativement moins de boissons alcoolisées.

**Mais cette baisse a été inégale car, de fait, moins prononcée pour les ménages les plus précaires**

Toutefois, cette baisse de la part de l'alimentation dans le budget des ménages doit être regardée plus finement, notamment pour ce qui concerne les personnes les moins riches.

En effet, avoir un faible niveau de vie conduit quasi-mécaniquement à affecter une part plus élevée de son budget à l'alimentation à domicile : selon l'enquête Budget des familles de 2011, les ménages du premier quintile de niveau de vie (les plus pauvres) y consacrent 4,5 points de plus que les ménages du

cinquième quintile (les plus riches) à leur alimentation à domicile. À niveau de vie équivalent, la part de l'alimentation à domicile est aussi plus grande pour les ménages qui ont des enfants. Il en est de même si les ménages sont plus âgés que la moyenne ou s'ils sont employés ou ouvriers.

En corollaire, hors domicile (restaurants, débits de boissons, cantines, etc.), de fortes disparités de dépenses existent : les ménages dont la personne de référence est cadre ou exerce une profession libérale, a moins de 35 ans, habite une grande ville ou a un niveau de vie élevé y consacrent une plus grande part de leur budget.

Ces caractéristiques socioéconomiques influent également sur la composition du panier alimentaire : pour les ménages peu aisés, le panier comporte davantage de pain

**Car des arbitrages contraints font de l'alimentation une variable d'ajustement pour les plus pauvres**

Ainsi, si pour les plus démunis, la part budgétaire attribuée à l'alimentation a baissé moins vite que pour les plus riches, il faut aussi mentionner que celle-ci s'est restreinte au fil des années au profit d'autres dépenses, le plus souvent contraintes. Alors, lorsqu'il faut serrer le budget, c'est le poste de dépense de l'alimentation qui sert de variable d'ajustement dans les budgets des ménages les plus précaires. Cela est très clairement constaté par le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion : les

personnes les plus démunies « sont obligées de faire des choix arbitraires de consommation qui jouent en défaveur des dépenses alimentaires (...)»<sup>3</sup>.

Afin de mieux se rendre compte des contraintes<sup>4</sup> budgétaires auxquelles font face les ménages les plus pauvres ou en situation de précarité, il est utile de ramener le montant mensuel du reste à vivre<sup>5</sup> à un montant journalier : la moitié des personnes accueillies par le secours catholique en 2020 disposaient ainsi de moins de 9 € par jour et par unité de consommation (UC) pour couvrir leurs dépenses d'alimentation, d'habillement, d'ameublement ou encore de loisirs. Un quart d'entre eux disposaient même de moins de 4 € !<sup>6</sup>

Pour la moitié des ménages précaires et plus particulièrement pour les familles avec enfants, le reste pour vivre permet donc à peine de couvrir cette dépense alimentaire minimale et pour autant vitale.

Une fois l'ensemble de leurs dépenses contraintes assumées, ce sont plus de quatre ménages précaires sur dix qui se retrouvent même dans l'incapacité de couvrir leurs dépenses alimentaires quotidiennes et présentent ainsi des budgets négatifs et structurellement en déséquilibre une fois l'alimentation déduite.

## Quantité vs Qualité ?

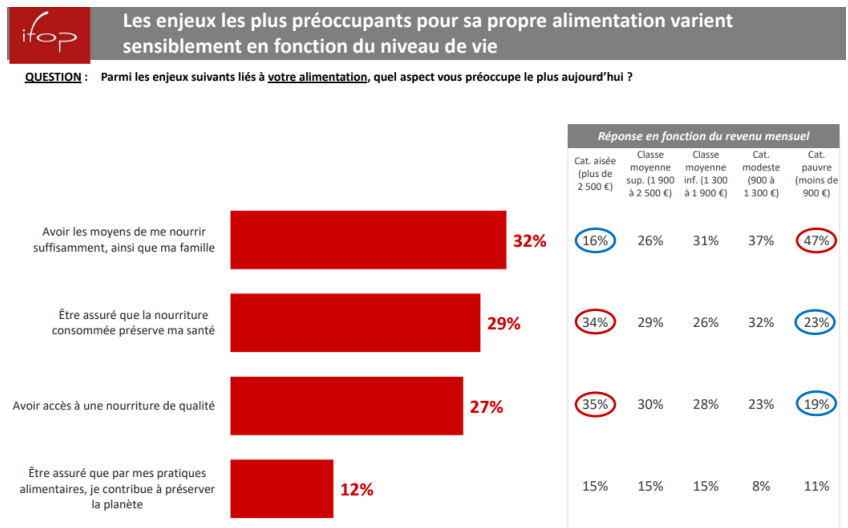
A partir de ces constats, il est donc logique que les enjeux liés à l'alimentation que chaque citoyen est amené à définir par rapport à sa propre situation soient très

largement conditionnés par le niveau de vie de chacun.

A titre d'illustration, les résultats d'un sondage<sup>7</sup> de novembre 2021 éclairent crûment ces différences :

Ainsi, parmi les plus pauvres, 47% d'entre eux ont pour première et plus immédiate préoccupation d'avoir les moyens pour se nourrir suffisamment, ainsi que leur famille alors que cette inquiétude n'existe que pour 17% des plus riches...

Corollaire malheureux de cette préoccupation liée à l'immédiateté, la question de l'accès à une nourriture de qualité passe après celle de la quantité : cette préoccupation de qualité de l'alimentation ne concerne que 19% des plus modestes alors que 35% des personnes les plus aisées lui accordent de l'importance.



<sup>3</sup> Rapport du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur le « reste à vivre », juin 2012, p.31.

<sup>4</sup> Budget des ménages : des choix impossibles ; rapport sur l'état de la pauvreté en France, Caritas, Secours catholique, 2020, p.56

<sup>5</sup> Pour une explication du « reste à vivre », voir l'étude de la MRIE : « Reste pour vivre, reste pour survivre : quel(s) budget(s) pour les ménages en situation de pauvreté ? » MRIE, 2016, 94p.

<sup>6</sup> À titre indicatif et sur la base des chèques-services qu'il distribue au titre de l'aide alimentaire, le Secours Catholique estime à environ 7 € par jour et par UC la dépense minimale d'alimentation nécessaire aux ménages les plus modestes.

<sup>7</sup> « Les Français et l'alimentation », Novembre 2021, Sondage Ifop pour l'Association des territoires pour des solutions solidaires, p.7.

Dans cette dialectique qui anime qualité et quantité, le pôle « qualité de l'alimentation » ne doit pas être éludé pour les plus précaires. En effet nombreux sont les signaux qui alertent depuis plusieurs années sur les liens existants entre précarité, « malbouffe » et problématiques de santé parmi lesquelles les plus évidentes sont l'obésité et le diabète, influant ainsi grandement sur l'espérance de vie en bonne santé de ces populations....

Il suffit ici de rappeler que 17 % des français sont aujourd'hui obèses et que cela a « un coût humain inestimable et un coût financier exorbitant, puisque le traitement de l'obésité en France est estimé par le Trésor public à plus de 20 milliards d'euros par an<sup>8</sup> ». Même chose pour ce qui concerne le diabète : en 2020, 4,5 millions de personnes en France étaient diabétiques, dont environ 1 million d'entre elles l'ignorent.<sup>9</sup>

---

<sup>8</sup> « La prévention et la prise en charge de l'obésité », Cour des comptes, novembre 2019, p.57.

<sup>9</sup> La prise en charge d'une personne diabétique a un coût de 4 500€/an.





# La précarité alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire

---

---

La notion de précarité alimentaire a émergé en France à la fin des années 1980 dans la lignée des travaux du sociologue Serge Paugam et d'une définition de la précarité proposée par le Conseil Economique et Social de la République. Bien plus que l'insécurité alimentaire, plus populaire dans d'autres pays, cette notion replace l'accès à l'alimentation au cœur d'un enjeu social, dépassant donc le prisme quantitatif et nutritionnel pour faire plus profondément le lien entre alimentation et précarités, entre alimentation et exclusion<sup>10</sup>.

Parce que sa définition varie souvent, la précarité alimentaire reste une situation qu'il est difficile de traduire en chiffres. À titre d'exemple, 25 % des interrogés dans le cadre du Baromètre de la pauvreté 2019 réalisé par IPSOS pour le Secours Populaire Français déclarent rencontrer des difficultés pour se procurer une alimentation saine permettant de faire 3 repas par jour<sup>11</sup>. Doit-on considérer que c'est là un « seuil » permettant de caractériser la précarité alimentaire ?

Pour en avoir une idée plus précise, plusieurs définitions connexes doivent être examinées.

### « Sécurité alimentaire »

Pour la FAO, « La sécurité alimentaire est assurée lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active »<sup>12</sup>.

<sup>10</sup> PATUREL, D. (2018). Insécurité alimentaire et/ou précarité alimentaire, démocratie alimentaire... de quoi parle-t-on ? in « La lutte contre la précarité alimentaire ». Journal RESOLIS #1

<sup>11</sup> Secours Populaire Français & IPSOS. (2019). Résultats du 13e Baromètre de la pauvreté. Edition 2019. URL : <https://www.secourspopulaire.fr/ipsos-barometre-sondage-enfants-pauvrete-precarite>

<sup>12</sup> Sommet mondial de l'alimentation, 1996. Banque mondiale et FAO

La sécurité alimentaire comprend quatre dimensions principales :

- L'accessibilité économique et physique des aliments ;
- La disponibilité physique des aliments (production alimentaire, provisions, commerce) ;
- L'utilisation des aliments (d'un point de vue nutritionnel, sanitaire mais aussi socio-culturel...);
- La stabilité des trois autres dimensions (lorsque celle-ci n'est pas assurée, la FAO parle alors d'insécurité alimentaire).

### « Insécurité alimentaire »

En corollaire, la FAO définit l'insécurité alimentaire pour une personne lorsqu'elle n'a pas un accès régulier à suffisamment d'aliments sains et nutritifs pour une croissance et un développement normal et une vie active et saine. Cela peut être dû à l'indisponibilité de nourriture et/ou au manque de ressources pour se procurer de la nourriture. Cette notion est le plus souvent utilisée dans le contexte de consommation des pays en développement.

L'insécurité alimentaire peut être ressentie à différents niveaux de gravité et recouvre en partie, à son stade le moins affirmé, le concept de « précarité alimentaire » tel qu'il est utilisé aujourd'hui dans notre pays.

### « Précarité alimentaire »

Mais, au-delà du concept, et de manière étonnante, la précarité alimentaire n'est pas réglementairement définie, et donc reconnue, dans notre pays. Seuls sont définis dans le cadre des articles L266-1 à

L266-2 du Code de l'action sociale et des familles les éléments constitutifs de la « lutte contre la précarité alimentaire » sans que cette précarité soit pour autant définie.

### « Lutte contre la précarité alimentaire »

Le Code de l'action sociale et des familles précise que « *La lutte contre la précarité alimentaire vise à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale. Elle s'inscrit dans le respect du principe de dignité des personnes. Elle participe à la reconnaissance et au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. L'aide alimentaire contribue à la lutte contre la précarité alimentaire* »<sup>13</sup>.

## La précarité alimentaire est concomitante à d'autres précarités

Comme constaté lors des auditions, le CESER a eu confirmation que la précarité alimentaire est toujours accompagnée d'autres précarités.

Pour rappel, la précarité est une situation globale que l'on peut définir à la suite du Conseil Economique Social et Environnemental de la République comme « *l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux* »<sup>14</sup>. Comme l'indique cette définition, elle résulte de la conjonction de plusieurs insécurités dont la précarité alimentaire n'est alors

que l'une des facettes possibles : précarité de l'emploi, précarité énergétique, précarité liée au logement, etc. Ces différentes dimensions de la précarité sont reliées et ne doivent pas être considérées de façon cloisonnée.

De ce constat, on peut tirer deux enseignements :

- Il est difficile de « résoudre » la précarité alimentaire sans s'attaquer à la précarité en tant que situation globale (et donc à ses autres dimensions).
- Inversement, la précarité alimentaire représente une porte d'entrée pertinente pour mieux comprendre la précarité de façon globale et y apporter des solutions.

Ainsi, il faut comprendre que la précarité alimentaire est le plus souvent le « signal » d'une précarité globale déjà installée qu'il faudrait repérer et prendre en charge en amont. Il faudrait alors mieux anticiper pour mieux prévenir.

## Quelles stratégies de survie dans la précarité alimentaire ?

Comme on vient de le voir, pauvreté monétaire et précarité alimentaire vont de pair : les fortes contraintes sur le budget consacré à l'alimentation ont des conséquences sur le choix et la disponibilité alimentaires.

Se nourrir en situation de pauvreté implique donc la mise en œuvre de stratégies dans les modes d'approvisionnement, de conservation et de stockage, de préparation et de consommation des aliments. Elle entraîne parfois l'abaissement des sociabilités alimentaires, de la

<sup>13</sup> Article L266-1 du Code de l'action sociale et des familles.

<sup>14</sup> Définition « historique » de la précarité proposée en 1987 par le Conseil Economique, Social et Environnemental de la République dans l'avis sur la « Grande Pauvreté et la Précarité Economique et Sociale »

fréquentation des restaurants, de l'attrait pour les innovations, ou encore l'adoption de logiques de restrictions par des parents désireux de ménager au mieux leurs enfants des effets de la pauvreté. Les dépenses d'alimentation sont également hiérarchisées en fonction des membres de la famille : enfants en premier, puis pères ou conjoints, et mères en dernier, exprimant alors une logique de renoncement<sup>15</sup>.

Le prix est le critère absolu pour décider des achats. Les produits de première nécessité, les gros formats et les aliments rassasiants (pâtes, riz, pommes de terre) sont privilégiés par rapport aux produits considérés comme superflus, même s'ils ont un aspect culturel (épices, olives, cacahuètes). Ils sont privilégiés aussi par rapport aux produits considérés comme « onéreux » (chocolat, fromage, café), aux produits frais (viande, poissons, fruits, légumes) ou de plaisir (pâtisseries et confitures notamment).

Les produits destinés aux enfants comme ceux prévus pour le goûter sont sacrifiés en dernier recours. L'appauvrissement entraîne la mise en œuvre de logiques comptables : connaissance des prix au kilo, préparation d'une liste précise d'achats (entraînant une certaine monotonie), comparaison des prix et des produits, raisonnement à la portion. Familiarisés avec cette logique parfois depuis l'enfance, les individus en situation de « pauvreté installée » peuvent exprimer une grande lassitude d'être des « machines à compter », d'autant que la gestion du budget est sans cesse remise en question en raison de l'évolution des prix et de l'inflation. Ce sentiment participe à l'incertitude et à l'instabilité inhérentes à la précarité.

Pour les « nouveaux précaires », l'apprentissage de la gestion du budget se fait par tâtonnements et erreurs (abandon de produits en caisse par exemple) pour quelquefois aboutir à une certaine expertise pouvant s'exprimer dans la fierté de savoir « faire des affaires ».

Certaines personnes ont également recours en parallèle à des arguments santé ou environnementaux pour justifier des restrictions ou des compromis alimentaires comme une façon d'inscrire leurs modes de consommation au cœur des préoccupations sociales et sociétales, alors que la stigmatisation dont ces personnes peuvent faire l'objet tend bien souvent à les en éloigner

Il avait été envisagé par le CESER d'effectuer une comparaison socio-économique de différents territoires en Auvergne-Rhône-Alpes, tels qu'analysés par la MRE<sup>16</sup> et de la confronter à l'aide alimentaire distribuée pour ces mêmes territoires ; faute de données territorialisées à des échelles compatibles, ce rapprochement n'a pas pu être effectué.

De même, malgré les recherches, il n'a pas été possible de produire une cartographie de l'ensemble des jardins collectifs, familiaux ou partagés en Auvergne-Rhône-Alpes et de la mettre en relation avec l'autoconsommation pour laquelle aucune donnée récente et régionale n'est disponible.

Pourtant, il faut reconnaître le rôle essentiel joué par les jardins collectifs dans l'autoconsommation alimentaire, notamment au bénéfice des populations les plus précaires. Ces jardins collectifs dont l'essor est constant depuis une dizaine d'années ont vu leur nombre

augmenter avec la crise de la Covid-19.

Les jardins collectifs, en offrant aux habitants un accès à la terre et au jardinage, rendent possible une production individuelle qui permet de réaliser des économies grâce à l'autoconsommation. Ils répondent également aux préoccupations actuelles de relocalisation et de consommation locale des productions et permettent de renforcer les liens sociaux entre les habitants.

Il n'est pas toujours évident de faire la différence entre jardin familial et partagé. Il semble possible de les distinguer en fonction des porteurs de projets. De manière générale, les jardins familiaux sont à l'initiative d'une collectivité, d'un bailleur ou d'une association de jardins familiaux alors que les jardins partagés sont à l'initiative d'un groupe de jardiniers structuré ou non en collectif, association, etc.

Même si leurs objectifs restent proches, les jardins familiaux se tournent davantage vers la production alimentaire et les jardins partagés vers le lien social.

<sup>15</sup> Anne DUPUY « Modes d'alimentation et de socialisations alimentaires de personnes en situation de précarité », XXI<sup>ème</sup> Journées Francophones de Nutrition, décembre 2012.

<sup>16</sup> Voir la carte en annexe 1

## Avec la crise de la covid-19 : de nouveaux bénéficiaires de l'aide alimentaire

Avec la crise sanitaire, les Banques Alimentaires ont été de plus en plus sollicitées et ont vu le profil de leurs bénéficiaires évoluer. Une étude a été réalisée fin 2020 par l'institut CSA<sup>17</sup> pour définir ces nouveaux profils sociodémographique et financier des bénéficiaires de l'aide alimentaire, de qualifier le recours à l'aide alimentaire, de connaître leur état de santé ainsi que d'évaluer l'existence et le besoin d'accompagnement social. Certains de ses résultats sont éclairants, tout particulièrement quand on les rapporte à ceux de la situation antérieure à la pandémie (2018).

Pendant la crise de la covid-19, fin 2020, les femmes restaient très majoritaires parmi les bénéficiaires (70 %). Une large majorité des bénéficiaires était de nationalité française (80 %). L'âge moyen était de 48 ans (+1pt par rapport à 2018) et la grande majorité disposait d'un logement stable (86 %). Les personnes isolées (37 %) et les familles monoparentales (30 %) restaient davantage concernées par l'aide alimentaire.

Si 20 % des bénéficiaires interrogés avaient un emploi (+3 pts vs 2018) 70 % d'entre eux travaillaient à temps partiel. Il y avait également une importante part de retraités (17 %) et 1/3 des bénéficiaires étaient des chômeurs depuis 3 ans en moyenne.

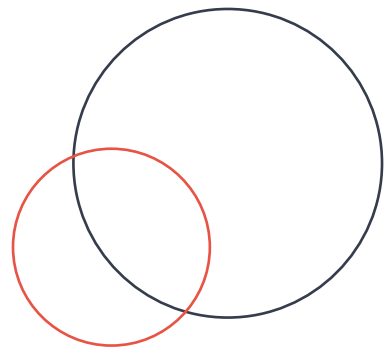
Mais surtout, l'étude a permis de constater qu'une majorité (51 %) des bénéficiaires avaient commencé à avoir recours à l'aide alimentaire depuis moins d'un an et 35 % depuis moins de 6 mois. Cela

suffit à illustrer l'ampleur des effets de la crise sanitaire.

Car, si la perte d'emploi, la maladie et la séparation étaient toujours les trois premières raisons de l'aggravation de la situation financière des bénéficiaires, l'impact de la crise sanitaire était palpable. Ainsi, 12 % des répondants disaient que leurs difficultés financières s'étaient aggravées à la suite de la crise sanitaire de la Covid-19.

Parmi les bénéficiaires de l'aide alimentaire, 71 % vivaient en dessous du seuil de pauvreté. Le logement était de loin leur 1er poste de dépenses (77 %), les factures d'eau et d'électricité (5 1%, +3pts vs 2018) et l'alimentation (36 %, -3pts vs 2018). L'aide alimentaire leur permettait d'économiser, en moyenne, 92€ par mois, somme non négligeable dans le contexte.

La crise sanitaire a donc amplifié le recours de l'aide alimentaire sur tout le territoire car la crise sanitaire a fragilisé sur le plan social et économique des personnes qui se situaient déjà dans une situation de fragilité : « (...) principalement des chômeurs, des travailleurs intérimaires ou des travailleurs pauvres, des personnes en situation de grande exclusion, des étudiants, des travailleurs indépendants et des commerçants » comme noté par la Croix-Rouge.



<sup>17</sup> Près de 1000 personnes bénéficiaires ont été sélectionnées au sein d'un échantillon national représentatif de 200 associations et CCAS partenaires du réseau des Banques Alimentaires.



## L'organisation de la lutte contre la précarité alimentaire

---

---

Pour toutes les nouvelles populations touchées par une précarité alimentaire à la suite de la crise de la Covid-19, mais aussi pour celles qui en souffraient antérieurement, la réponse a reposé sur l'aide alimentaire dont la forme contemporaine, qui trouve ses racines dans les années 1980, a finalement peu varié depuis lors.

La France ne souffre alors plus dans ces années de pénurie alimentaire mais les crises économiques et sociales des années 1970-1980 ont mis à mal le modèle de protection hérité des Trente Glorieuses. Dans ce contexte, le secteur associatif caritatif se mobilise pour combler les manques d'un État-providence en crise. À côté d'acteurs caritatifs déjà existants (Secours populaire, Secours catholique, Armée du Salut, Société Saint-Vincent-de-Paul, etc.) de nouvelles initiatives centrées sur l'alimentaire voient le jour au milieu des années 1980 : la première Banque alimentaire est créée à Arcueil en 1984, les Restos du Cœur en 1985 ; ces derniers se positionnant d'emblée comme initiative citoyenne venant répondre à un manque de la puissance publique.

Ces actions sont alors un moyen de répondre à l'urgence. Mais, face à l'augmentation des personnes sollicitant l'aide alimentaire, cette aide **initialement conçue comme provisoire** est, comme on va le voir, **devenue peu à peu une réponse structurelle et institutionnalisée** à la précarité alimentaire.

## Une institutionnalisation progressive

En effet, sous l'impulsion des Restos du Cœur, un processus de centralisation des achats est alors mis en place ; premier signe d'une institutionnalisation et d'un dialogue avec les pouvoirs publics ; le 20 octobre 1988, la loi dite « loi Coluche » permet aux donateurs des associations de lutte contre la pauvreté de bénéficier d'une réduction d'impôt. Le modèle contemporain de l'aide alimentaire française est né.

Les difficultés à en tracer les contours et à en décrire l'organisation complexe ont fait, comme expliqué plus haut, que la lutte contre la précarité alimentaire ou aide alimentaire ne connaît pas de définition en France jusqu'en 2010. C'est finalement avec la loi n°2010-874 de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) qu'elle est formellement reconnue en ces termes : « *L'aide alimentaire a pour objet la fourniture de denrées alimentaires aux personnes les plus démunies. Cette aide est apportée tant par l'Union européenne que par l'État ou toute autre personne morale* ».

Par la suite, la loi Garot (Loi n° 2016-138 du 11 février 2016) acte le lien entre aide alimentaire et lutte contre le gaspillage alimentaire en obligeant les supermarchés de plus de 400 m<sup>2</sup> à créer un partenariat avec une association d'aide alimentaire afin de lui céder ses invendus alimentaires.

Parallèlement, l'aide alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire s'intègrent dans un système institutionnel européen par la création en 1987 du Programme européen d'aide aux plus démunis (FEAD) visant à orienter les surplus chroniques de l'agriculture

européenne vers les associations d'aide alimentaire.

Il est remplacé en 2014 par le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) dissociant l'aide alimentaire de la Politique agricole commune (PAC) pour devenir une aide sociale appuyant financièrement les États et les associations caritatives européennes dans leurs actions de lutte contre la précarité.

Grâce à ce fonds, les États membres, comme la France via FranceAgriMer (FAM), Établissement public sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, lancent des appels d'offres sur le marché européen pour se fournir, à bas coût, en nourriture et la redistribuer aux associations.

### ► Deux outils à rénover : FEAD et France Agrimer

#### Le FEAD

Le dispositif français fondé sur le recours au FEAD est aujourd'hui fortement soutenu par les associations.

Parmi les associations habilitées au titre de l'aide alimentaire, quatre réseaux occupent une place spécifique du fait de leur accès direct aux denrées achetées par ces fonds européens : la Croix-Rouge Française (CRF), la Fédération Française des Banques Alimentaires (FFBA), les Restaurants du Cœur (RC) et le Secours Populaire Français (SPF).

La fourniture des 335 000 tonnes de denrées distribuées chaque année mobilise plusieurs sources d'approvisionnement : l'achat à

partir des ressources propres des structures, les dons des particuliers (collecte), des grandes et moyennes surfaces (ramasse) et des autres entreprises, mais aussi l'achat de denrées par FranceAgriMer.

Pour la France, le FEAD a été doté de 587 M€ pour la période 2014-2020 avec un cofinancement de 85 % de l'Union européenne (soit 500 M€) et de 15 % de l'Etat. Il est qualifié par les associations dans un document conjoint de mai 2019 comme « *un socle incontournable à partir duquel peuvent se développer d'autres mesures d'accompagnement* <sup>18</sup> ».

Et pourtant, ce recours au FEAD n'est pas sans soulever d'autres questions. Ainsi, l'analyse des services de l'Etat et des instances européennes contraste assez fortement avec celle des associations.

Si chacun se félicite que le dispositif permette la distribution effective d'une quantité importante – et toujours croissante – de denrées, l'appréciation est plus nuancée en ce qui concerne son fonctionnement et son efficience. Les rapports parlementaires du Sénat et de l'Assemblée nationale ont ainsi mis en évidence « *un risque de perte budgétaire conséquente pour la France* » notamment parce que « *les règles européennes ne correspondent pas à une gestion associative* ». Les réflexions sur l'évolution du FEAD seront d'autant plus cruciales que celui-ci va être intégré dans un fonds plus large, le FSE+, dont la dotation financière devrait être nettement inférieure à l'ensemble des financements aujourd'hui accordés aux programmes qui y seront regroupés.

<sup>18</sup> Communiqué conjoint de la Fédération française des Banques Alimentaires, de la Croix-Rouge française, des Restaurants du Cœur et du Secours Populaire français, mai 2019.

D'autres actions se déploient en dehors du concours du FEAD.

Ainsi, hors cofinancement du FEAD, le soutien budgétaire de l'Etat à l'aide alimentaire représente 27M€ en 2018 répartis entre les achats de denrées pour les épiceries sociales et solidaires, les subventions aux réseaux associatifs nationaux et les crédits déconcentrés pour aider le fonctionnement des associations et acheter des denrées. Ces efforts relativement importants ne sont toutefois pas coordonnés avec le FEAD.

D'autres actions, reliées à la lutte contre la précarité alimentaire, ne sont pas non plus intégrées, du moins pas encore, à une stratégie globale sur le sujet : celles de la stratégie interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants (tarification sociale des cantines scolaires, petits déjeuners à l'école, bons d'achats fléchés pour enfants de moins de trois ans), le programme européen « fruits et légumes à l'école » et « lait et produits laitiers à l'école », les appels à projets concernant la justice sociale dans le cadre du programme national de l'alimentation (PNA) et l'objectif « mieux manger en situation de précarité alimentaire » du programme national nutrition santé (PNNS). A tout cela, on peut ajouter les crédits pour les repas des personnes hébergées dans des établissements tels que les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).

## FranceAgrimer

Autre établissement, issu de la fusion de cinq offices agricoles, l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, également appelé FranceAgriMer (FAM), est un établissement public administratif ayant pour mission d'appliquer, en France, certaines

mesures prévues par la politique agricole commune, et de réaliser certaines actions nationales en faveur des différentes filières agricoles.

Ses différentes missions sont listées par le code rural et de la pêche maritime et aucune d'entre elles n'implique directement la gestion des appels d'offre du FEAD, même si FranceAgriMer possède une connaissance fine des marchés et a toujours pratiqué des achats à l'intervention publique dans le cadre de la politique agricole commune. C'est par continuité avec la situation prévalant à l'époque du PEAD que ces appels d'offre ont été confiés à cet organisme.

Mais, et comme a pu le noter l'IGAS dans son rapport de 2019 « *La lutte contre la précarité Alimentaire - Evolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique* », FranceAgriMer est soumis à des injonctions contradictoires – à tout le moins non compatibles – par son positionnement-même.

Avec le transfert de la gestion de l'aide alimentaire de la direction générale de l'alimentation, relevant du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, à la DGCS, relevant du ministère des solidarités et de la santé, FAM gère une politique pour le compte d'un ministère qui n'est pas sa tutelle. Lors des arbitrages budgétaires ou organisationnels, cette situation a nécessairement des conséquences. En dépit de la bonne volonté de l'établissement, il doit d'abord rendre compte à son ministère de l'exécution de ses missions, et la gestion du FEAD n'en fait pas partie.

L'IGAS note ainsi que « *le mécanisme des appels d'offre par FranceAgriMer est inadapté à une gestion rigoureuse et ne favorise ni la qualité ni un contrôle sanitaire satisfaisant* ».

Si une réflexion sur les critères de qualité dans les cahiers des charges apparaît indispensable, la combinaison d'un marché national aux volumes colossaux et d'un marché logistique très étendu joue un rôle déterminant dans la nature des réponses aux appels d'offre.

En effet, les acteurs susceptibles de fournir de telles prestations ne peuvent être des producteurs, particulièrement régionaux, qui n'ont que très rarement les volumes et quasiment jamais les capacités logistiques nécessaires. Ces appels d'offre favorisent ainsi ceux qui sont capables d'assembler ces différentes prestations, notamment les traders, et ils entraînent quasiment mécaniquement un accroissement du nombre des intermédiaires et des circuits particulièrement rallongés. Ce qui ne correspond pas, ni dans l'esprit, ni dans la lettre, aux critères d'une alimentation de qualité que le CESER appelle de ses vœux.

**En conclusion, par cette institutionnalisation progressive, l'aide alimentaire dépasse peu à peu le cadre d'une action caritative d'urgence sociale menée des acteurs associatifs pour devenir, par défaut, la politique de lutte contre une précarité alimentaire en augmentation. La façon dont celle-ci est pilotée pose aujourd'hui également question.**

## ► Une gouvernance à consolider

En effet, et malgré cette institutionnalisation progressive, l'ensemble de l'aide alimentaire et de la lutte contre la précarité alimentaire semble aujourd'hui souffrir d'une absence de gouvernance globale, notamment à l'échelle nationale. De plus, cette mission se

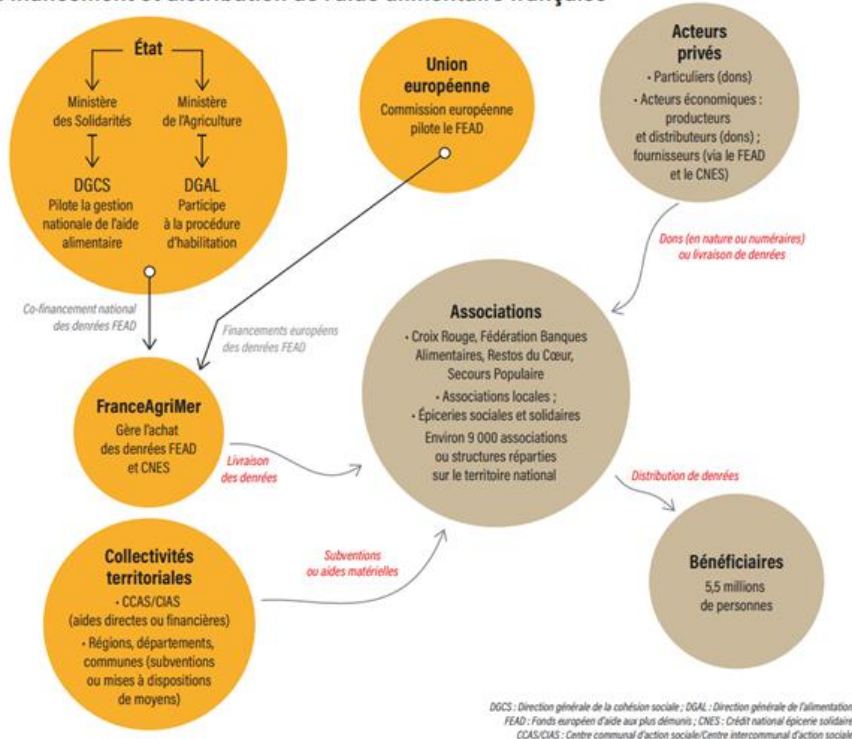
trouve également être à la périphérie du périmètre d'action de nombreux acteurs publics.

- Au niveau national, si la gestion de l'aide alimentaire revient de façon privilégiée à la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), autorité en charge des fonds du FEAD et de l'habilitation des structures de l'aide alimentaire, elle demeure éclatée entre plusieurs administrations de l'action sociale, de l'alimentation et de la santé.
- Au niveau territorial : les conseils départementaux et communes ou intercommunalités (directement ou via un CCAS/CIAS) assurent son financement et son animation.

Cette absence de cadre et de pilotage clairs laisse libre cours aux acteurs locaux d'organiser leur coordination comme ils le souhaitent et comme bon leur semble. Ceci se traduit d'abord par une grande disparité en termes de couverture territoriale et de qualité des denrées distribuées.

Par ailleurs, le manque de coordination implique de nombreuses différences à l'échelle locale dans les procédures d'inscription à l'aide alimentaire, au détriment de celles et ceux qui en dépendent. Les personnes sont ainsi amenées à devoir justifier de leur précarité et/ou de leurs ressources de manière récurrente auprès de plusieurs organismes, ce qui peut être vécu comme dégradant. Le calcul du reste à vivre, prérequis quasi systématique à l'accès à l'aide alimentaire, varie également selon les organisations ce qui complexifie les démarches pesant sur les personnes y faisant appel.

## Financement et distribution de l'aide alimentaire française



Source : Rapport d'information du Sénat du 10 octobre 2018, p 40.

## Des critiques à entendre

Ainsi, au-delà de la qualité des produits, l'aide alimentaire, dans sa forme distributive, fait l'objet de plusieurs critiques concernant la place occupée dans ce système par les personnes qui en sont destinataires et le respect de leur dignité :

- Des conditions de distribution parfois difficiles dues aux moyens restreints dont disposent les structures : files d'attente qui obligent à arriver le plus tôt possible pour avoir le plus de choix, et au vu de tous, ce qui peut renforcer le sentiment de honte ;

Des comportements intrusifs et moralisateurs. Dans certains cas, les personnes en situation de précarité ont témoigné de la violence sociale et morale de certains propos provenant de bénévoles de l'aide alimentaire concernant leur mode de vie, (cigarettes, alcool, etc.) ;

Un contrôle sur le choix. Si dans certains cas les produits de l'aide alimentaire sont choisis librement par les personnes en bénéficiant, celles-ci sont souvent contraintes : paniers ou colis alimentaires tout préparés, fléchage amont des achats sur certains produits, limitation des quantités, etc. ;

- Une logique d'assistance au détriment du renforcement du pouvoir d'agir des personnes en situation de précarité alimentaire. L'aide alimentaire distributive demeure dans une démarche relativement descendante où, malgré les efforts, les personnes sont encore trop souvent considérées comme « bénéficiaires » et pas suffisamment actrices de leur alimentation.

L'ensemble de ces éléments plaident pour une adaptation des modalités de distribution de l'aide alimentaire et, partant, de la lutte contre la précarité alimentaire.

## Au-delà de la distribution alimentaire : une nécessaire diversification des actions

Autres outils et autres actions : la lutte contre le gaspillage alimentaire, les prix réduits des réseaux des épiceries sociales et solidaires ainsi que et le don alimentaire agricole permettent également d'accompagner la lutte contre la précarité alimentaire.

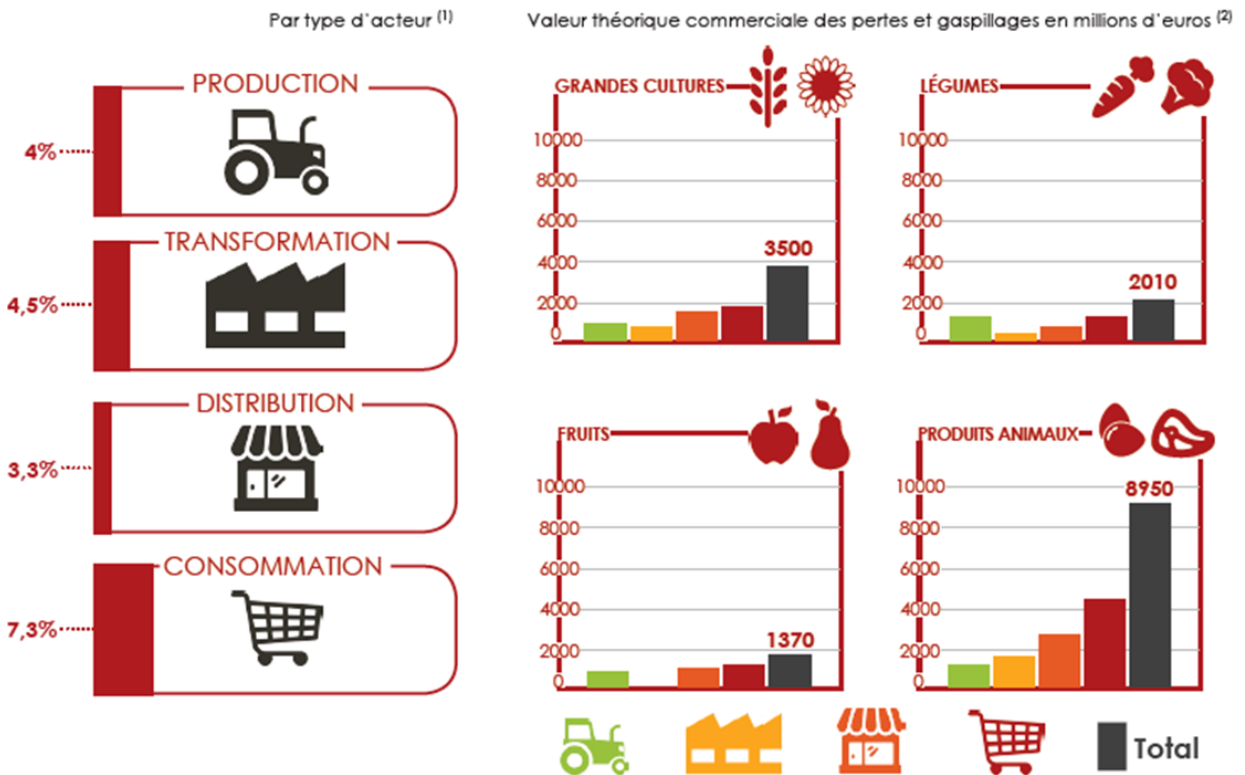
## La lutte contre le gaspillage alimentaire

Aux côtés du FEAD, la lutte contre le gaspillage alimentaire est un autre outil mobilisé dans le cadre de la lutte contre la précarité alimentaire.

### Le gaspillage alimentaire

Même si le gaspillage alimentaire est un objet d'étude extrêmement difficile à délimiter et à mesurer, ce qui rend complexe son évaluation quantitative la Commission européenne estime qu'environ 20 % des denrées produites dans l'Union européenne (UE) sont « perdues » annuellement.

De la même manière l'ADEME estimait qu'en France, aux stades de la production, de la transformation, de la distribution et de la consommation, le gaspillage alimentaire s'élevait à 10 millions de tonnes par an en 2016, représentant une valeur de 16 milliards d'euros annuels et pesant 3 % du bilan carbone national.



Sources : ADEME - Pertes et gaspillages alimentaires : l'état des lieux et leur gestion par étapes de la chaîne alimentaire - 2015

## La fiscalité attractive du don des GMS dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

En France, la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, dite loi Garot, a marqué un tournant dans l'institutionnalisation de l'aide alimentaire. Le texte, voté à l'unanimité en 2016, oblige entre autres les magasins alimentaires de plus de 400 m<sup>2</sup> à proposer une convention de don à des associations d'aide alimentaire, afin qu'elles reprennent leurs invendus encore consommables lors de leurs « ramasses »<sup>19</sup>.

En échange de ces produits, qui n'avaient guère plus de valeur marchande, les entreprises se voient bénéficier d'une défiscalisation à hauteur de 60 % du don, dans la limite de 20 000 euros ou 5 pour 1 000 du chiffre d'affaires.

D'un point de vue statistique, le pari est réussi. En quelques années, les dons aux associations caritatives se sont grandement massifiés, et ce malgré l'augmentation de la mise en rayon de produits à « date courte ». Depuis, ce texte de 2016, en trois ans, la Fédération française des banques alimentaires (FFBA) et les Restos du cœur ont chacun constaté une augmentation de près de 20 % de la « ramasse »

Mais certains acteurs tiennent à relativiser cette réussite en pointant qu'elle repose avant tout sur l'intérêt économique induit par la défiscalisation du don de la part des grandes surfaces<sup>20</sup> qui s'épargnent opportunément, en plus, le coût de la logistique et de la destruction des invendus. Ce qui ne va

pas sans questionner nombre d'acteurs sur les motivations premières des donateurs...

Car, hors ces considérations éthiques, il faut bien voir que ce nouveau système a pu également s'avérer contreproductif sur certains plans pour les associations : « Le système de conventionnement met les associations en concurrence. Les grandes surfaces ont l'ascendant et peuvent se permettre de dire "Si vous ne prenez pas tout, pas la peine de repasser la semaine prochaine, on trouvera quelqu'un d'autre », explique Bénédicte Bonzi, qui a pu observer ces pratiques lors de cinq années de recherches passées en compagnie des Restos du cœur<sup>21</sup>.

### Les évolutions du don des GMS : inquiétudes actuelles et à venir

De la même manière le rapport Garot note qu'alors même qu'il revient à la grande surface de trier avant de donner, des associations ont signalé l'existence de dérives problématiques : produits périssables livrés à l'association le jour de péremption, rendus difficiles à redistribuer ; arrivage de produits frais sans date limite de consommation indiquée (légumes et fruits en particulier), dans un état parfois avancé de vieillissement<sup>22</sup> ...

Selon les Restos du cœur, l'inadéquation qui existe désormais entre l'obligation de donner, née de la loi de 2016, et l'incapacité des associations caritatives de gérer, d'un point de vue logistique, la nouvelle ampleur de l'afflux de don alimentaire risque donc de devenir un problème structurel. Les associations caritatives ne peuvent

devenir une filière d'écoulement des grandes et moyennes surfaces ou, comme le souligne la Fédération Française des Banques Alimentaires, citée dans le rapport Garot, un « Véolia gratuit ».

Enfin, une autre inquiétude se fait jour sur de nouvelles procédures de gestion des invendus reposant sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) pour la gestion des produits dont la date de péremption approche<sup>23</sup>. En juin 2022, une solution numérique reposant sur l'IA devrait être déployée en ce sens dans les 119 hypermarchés et les 230 supermarchés du distributeur Auchan en France.

La solution permet de proposer au gestionnaire du magasin la « meilleure option » pour un produit donné proche de sa date de péremption : soit la vente en magasin avec remise soit le don à des associations, si les chances de vendre le produit, même à prix cassé, sont faibles.

Les promoteurs du projet indiquent que, grâce à ce dispositif, « les associations bénéficieront d'une meilleure planification de leurs dons »... Sans que les premiers résultats de la mise en place de cet outil soient à ce jour connus, notamment en ce qui concerne cette supposée « amélioration de la planification des dons » telle qu'évoquée et espérée, il est toutefois difficile de ne pas anticiper une baisse des quantités mises à disposition des associations du fait même de la possible remise en vente, à prix cassés de produits qui leur auraient auparavant été donnés. Ce point d'inquiétude n'est pas encore levé.

<sup>19</sup> Le CESER a cherché à auditionner des représentants de la grande distribution, sans succès.

<sup>20</sup> Le rapport Garot mentionne un effet de seuil induit par le plafonnement des déductions fiscales, certaines grandes surfaces cessant de procéder à des dons une fois atteint le plafond de 20 000 euros ou 5 pour 1 000 du chiffre d'affaires...

<sup>21</sup> « Une affaire d'argent » : les dérives de l'aide alimentaire », Reporterre, 2022.

<sup>22</sup> Les Banques Alimentaires signalent des taux de rebuts compris entre 8 % en 2016 et 11 % en 2018, qui augmentent donc à mesure que les volumes de dons augmentent eux-mêmes.

<sup>23</sup> « Le plan d'Auchan pour limiter le gaspillage alimentaire », Le Figaro du 23 mars 2022.

## Des initiatives régionales

D'autres initiatives se déploient dans l'espace régional afin de lutter contre le gaspillage. Sans être évidemment exhaustif, on peut notamment citer, dans la restauration collective, « Meal Canteen » qui a développé à Saint-Étienne une application qui permet à chaque convive de réserver son repas pour que la cuisine ne prépare que ce qui sera réellement consommé. Le conseil régional lui a apporté son soutien et cherche maintenant à engager les lycées dans la réduction du gaspillage alimentaire et la valorisation des déchets. Ainsi, en 2022, le conseil régional souhaite accompagner ces établissements pour réaliser un diagnostic de sa situation : faire des pesées sur quelques jours, réfléchir à ce qui cause du gaspillage au sein de l'établissement et aux moyens d'actions, identifier les possibilités de valorisation et les coûts de collecte et de traitement des biodéchets.

Au niveau individuel, on peut citer Too Good To Go, auditionné par le CESER, dont la solution anti-gaspi qui repose sur un concept de mise en relation entre d'un côté, des métiers de bouche (boulangers, revendeurs alimentaires...) et des professionnels de la restauration (traditionnelle, ou rapide) souhaitant valoriser leurs invendus (1/3 du prix initial) et, de l'autre, des consommateurs en quête de repas à petit prix.

Cela amène naturellement à devoir considérer d'autres « briques » permettant de lutter contre la précarité alimentaire : la première d'entre elles est la mise à disposition de produits ou d'aliments à prix (très) réduits par les épiceries sociales et solidaires permettant un « accès à l'alimentation ».

## ► Les prix réduits et le don alimentaire agricole

Un premier vecteur de prix réduits alimentaires de qualité se trouve être les épiceries sociales et solidaires qui existent depuis plus de 25 ans. En effet, un de leurs objectifs est l'intégration de la notion de dignité dans le choix des produits ; il est important de laisser le choix alimentaire pour rendre le public le plus « acteur » possible de son alimentation.

Car, comme on l'a vu, le don alimentaire classique est « imprévisible » par nature (on ne sait pas ce qui sera donné gratuitement). Alors qu'à l'inverse l'épicerie permet le choix. Elle offre donc une mise en perspective du produit ce qui conduit à mettre plus de soi-même dans l'alimentation.

Les produits proposés ne sont pas donnés mais mis à disposition contre une participation financière (les prix de vente allant de 10% à 50% des prix moyens du marché). Les produits proposés souhaitent relever d'une alimentation quotidienne variée composée de fruits et légumes, produits frais, épicerie ainsi que des produits d'hygiène et d'entretien.

Parallèlement à cela, les épiceries sociales et solidaires mettent en place des ateliers d'informations, de sensibilisation et d'échanges autour des thèmes tels que la santé, l'équilibre alimentaire, la citoyenneté, le logement, accessibles aux publics aidés. Des conseillères en économie sociale et familiale (CESF) travaillent aussi lors d'entretiens individuels sur l'équilibre des budgets.

Ce travail « autour » de l'alimentation, tel qu'il est mené par ces acteurs associatifs permet au CESER d'introduire ici la nécessité d'une éducation au goût et à l'alimentation ainsi qu'aux principes culinaires.

Pour connexe que puisse apparaître cette question lorsque l'on traite de la lutte contre la précarité alimentaire qui suppose une immédiateté des réponses, il apparaît cependant à de nombreuses personnes auditionnées par le CESER qu'il faut dépasser l'aspect fonctionnel de l'aide alimentaire conçue comme une aide avant tout nutritionnelle visant à préserver les constantes biologiques des individus. Ce dépassement, garant d'une compréhension améliorée des aliments, de leurs conditions de production et des enjeux tant sanitaires que gustatifs et culturels qui s'y rattachent, est selon le CESER un des principaux instruments à mettre en place pour parvenir à enrayer les problématiques de « malbouffe » qui concernent l'ensemble des populations et tout particulièrement les plus précaires.

Autre brique permettant de fournir des produits en vue de lutter contre la précarité alimentaire : le don agricole.

Le CESER a pu auditionner l'association SOLAAL qui est un réseau visant à promouvoir ce don agricole. Le Sigle SOLAAL signifie « SOLidarité des producteurs Agricoles et des filières ALimentaires ». Ce réseau est né du constat que d'un côté les agriculteurs avaient parfois des invendus qu'ils ne parvenaient pas à valoriser et que de l'autre, les associations d'aide alimentaire manquaient de produits frais. Son objectif n'est pas d'intervenir à la place des associations d'aide alimentaire mais d'augmenter les apports en nature, pour répondre à leur appel.

SOLAAL est une association reconnue d'intérêt général, qui s'est donc donnée pour mission de faciliter le lien entre ces acteurs pour développer les dons de produits de qualité à destination des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Son action s'inscrit aussi dans la lutte contre le gaspillage alimentaire en évitant à des fruits et légumes,

hors calibres par exemple, d'être jetés.

SOLAAL propose au donateur, souvent pris par son activité, de se charger de la répartition de ses produits vers les associations dans une optique de « facilitation » du don alimentaire ».

Des opérations de glanage sont également proposées permettant la récupération après récolte de produits végétaux non ramassés par le producteur via la mise à disposition d'une parcelle au bénéfice d'une association pour cueillette.

SOLAAL dispose d'antennes régionales ; celle d'Auvergne-Rhône-Alpes a été créée en 2021. Sa première action a permis de récolter 8 200 litres de lait pendant le Sommet de l'élevage par SOLAAL Auvergne-Rhône-Alpes pour les donner à la Banque alimentaire du Puy-de-Dôme.

Les actions de SOLAAL, de par leur nature agricole même, se déploient en premier lieu dans l'espace rural. Cela a amené ses représentants à pouvoir constater, comme nombre d'autres acteurs auditionnés par le CESER, que des spécificités relatives à la précarité alimentaire et à la lutte contre cette dernière étaient à l'œuvre en milieu rural, rendant en cela les actions habituellement déployées dans l'espace urbain moins efficaces. Plusieurs raisons explicatives peuvent être données à ce déséquilibre territorial à l'œuvre dans notre espace régional.

## Ruralité et précarité alimentaire : des difficultés multipliées

Avant même d'évoquer ces difficultés multipliées, il faut ici remettre en cause un certain nombre de représentations de l'espace rural comme espace d'abondance alimentaire. La crise monétaire y est bien présente et le mouvement des Gilets jaunes l'a territorialement illustré

### ► Le mythe d'une ruralité nourricière pour tous les ruraux

En effet, comme l'indique Mathilde Ferrand, le milieu rural est souvent perçu comme un « havre de paix » où il ferait « bon vivre ». Et, concernant le champ alimentaire, l'idée selon laquelle les populations rurales bénéficieraient d'une facilité d'accès à une alimentation saine et variée, à moindre coût, est vivace.

L'autoproduction serait alors miraculeusement accessible à tous, facilitée par la possibilité d'avoir un lopin de terre à cultiver dans sa propriété privée. Ce mode de consommation constituerait un filet de sécurité qui sous-tend l'idée qu'en milieu rural « on se débrouille ».

Plus généralement, il est supposé que le lien entre consommation et production serait plus évident à la campagne qu'en ville. Les ruraux seraient par exemple proches des circuits courts. Or, comme le note Mathilde Ferrand, le fait que ces derniers soient à proximité des principaux lieux de production ne signifie pas pour autant qu'ils bénéficient dans leur territoire d'un accès facilité à une alimentation diversifiée à des prix plus attractifs.

Ainsi, les populations vivant en milieu rural ne bénéficient pas forcément d'un accès facilité à une

alimentation de qualité. De plus, les ménages ruraux en situation de précarité n'ont pas systématiquement accès à un jardin potager minisant leurs dépenses de nourriture.

Ces décalages supposés invitent donc à interroger les représentations collectives de la ruralité !

### ► Les spécificités de la lutte contre la précarité alimentaire en milieu rural

Trois facteurs principaux concourent à majorer les difficultés de la lutte contre la précarité alimentaire dans les territoires ruraux.

Le premier réside dans les conditions de déplacement (véhicule obligatoire, peu de transports publics) qui renforcent les difficultés et freinent l'accès aux aides. Pour rappel, le CESER avait pu noter dans sa contribution sur les territoires ruraux de 2017 que pour beaucoup de ruraux, « le rural, c'est la voiture ! ». Dans un contexte de précarité, cette autonomie de déplacement est largement entamée.

Deuxième facteur : cette problématique de la distance et de l'éloignement joue aussi pour les opérateurs de la lutte contre la précarité alimentaire dans les territoires ruraux de notre espace régional. Ils sont ainsi nombreux parmi eux à déplorer, malgré tous les efforts entrepris, la persistance de « zones blanches » de l'aide alimentaire dans certains territoires ruraux éloignés des centres urbains d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Enfin, le troisième et dernier facteur renforçant les difficultés de la lutte contre la précarité alimentaire en milieu rural a souvent été documenté par la sociologie. Il s'agit du poids de l'interconnaissance des individus impliquant, par « honte » ou par sentiment tabou, un moindre recours à l'aide sociale et/ou alimentaire.

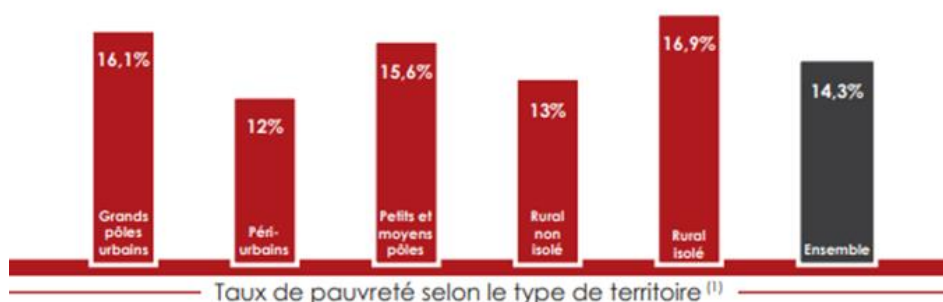
Ainsi, de par la combinaison de ces trois facteurs limitants, on arrive à devoir décrire une situation au moins aussi difficile, voire plus, pour les populations rurales que pour les urbains en matière d'accès à l'aide alimentaire !

Ces difficultés sont ainsi très bien résumées par l'illustration suivante.

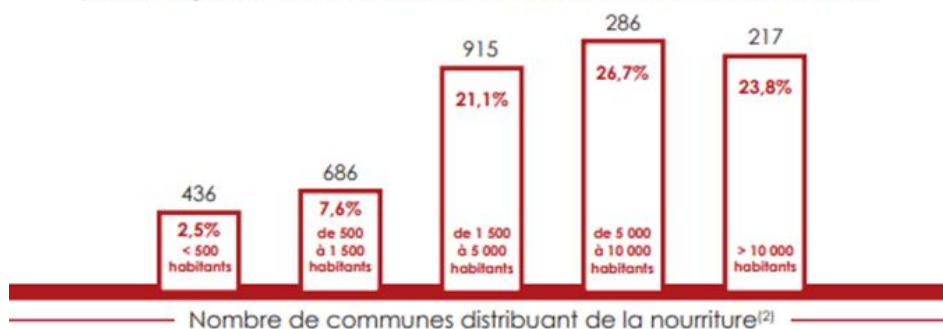
## L'AIDE ALIMENTAIRE EN MILIEU RURAL

L'AIDE ALIMENTAIRE N'EST PAS ORGANISÉE PARTOUT EN MILIEU RURAL, MALGRÉ UNE PRÉCARITÉ EXISTANTE

> Même si le nombre de personnes en situation de précarité est inférieur dans les communes rurales à celui des villes, le taux de pauvreté est très élevé dans les zones rurales.



> Même si la majorité des communes distribuant de la nourriture sont rurales, le pourcentage des communes rurales en distribuant est inférieur à celui des villes.



Source : Solaal

04

## **Les effets de la crise de la Covid-19 sur la lutte contre la précarité alimentaire**

---

---

Cet impact a été décrit par le Conseil National de l'Alimentation dans son avis n° 89, voté le 7 juillet 2021 sur le « retour d'expérience de la crise covid-19 sur la période du premier confinement national ». Parmi les principaux enseignements que l'on en peut tirer, repris-ci-dessous, l'approvisionnement alimentaire a été globalement assuré avec un maintien de l'activité de production et de distribution sans tensions réelles sur les prix.

- ▶ **Un approvisionnement alimentaire globalement assuré avec un maintien de l'activité de production et de distribution sans tensions réelles sur les prix**

La chaîne d'approvisionnement alimentaire repose essentiellement sur des acteurs privés, les pouvoirs publics n'intervenant en temps ordinaire que pour réguler les activités et s'assurer du respect des normes (sécurité alimentaire, lutte contre la fraude et les pratiques déloyales, accompagnement des entreprises et des filières).

## Une activité globalement maintenue

En 2020, les volumes de production agricole et agroalimentaire ont été globalement maintenus. Des modifications des canaux de distribution (fermeture de la restauration hors domicile (RHD), effondrement du tourisme et des activités événementielles) ont toutefois affecté des entreprises spécialisées dans ces filières. Celles-ci n'ont pas toujours pu se réorienter vers d'autres canaux (cas des petites volailles ou des pommes de terre-frites).

Le secteur agroalimentaire étant soumis à des règles d'hygiène strictes, les entreprises ont réussi à obtenir un taux de couverture des besoins en équipements de protection individuelle (EPI) parmi les plus élevés : fin mars 2020, 52 % des entreprises agroalimentaires déclaraient fournir des masques à 80 % ou plus de leurs salariés (contre 28 % pour l'ensemble des entreprises).

C'est surtout la désorganisation initiale des transports et des flux logistiques qui a affecté à divers degrés la chaîne d'approvisionnement alimentaire. L'allongement des temps de transit, associé à la fermeture des points de repos et de restauration, a dégradé les conditions de travail et accru le risque de cessation d'activité des transporteurs routiers.

## Un impact limité sur les prix et la disponibilité des produits

L'impact du confinement sur l'évolution des prix a été modéré. L'indice des prix des produits agricoles est ainsi resté stable en 2020 par rapport à 2019.

Pour autant, l'institut d'études Kantar fait état d'un sentiment de hausse de prix à la consommation (44 % des personnes interrogées fin mars et 84 % des répondants en juin 2020), relayé par les médias. Les ruptures d'approvisionnement de certains produits importés, le changement de circuits d'approvisionnement, la saisonnalité des produits, des tickets moyens en hausse avec un nombre d'articles plus élevé lié à la fermeture de la restauration hors domicile (RHD) et à la prise de tous les repas à domicile, ont pu alimenter cette perception au sein de la population.

L'exemple des marchés de plein vent est significatif des modifications forcées des circuits de distribution qu'a impliquées la crise.

## La crise comme révélateur des faiblesses de l'organisation de la lutte contre la précarité alimentaire

Pour rappel, le bouleversement des situations professionnelles (chômage partiel, perte d'emploi, disparition des jobs étudiants, etc.) et la fermeture de la restauration collective notamment, ont fait exploser le nombre de personnes en situation de précarité alimentaire.

Reprenons quelques chiffres : ainsi, pendant le premier confinement : -

- Près de 1,3 million de personnes ont sollicité l'aide du Secours Populaire en France ;
- Les Restos du Cœur ont enregistré une hausse de plus de 30% des demandes d'aide alimentaire dans les grandes métropoles ; -
- La Croix Rouge Française a constaté une augmentation de 40 à 45% des besoins à la sortie du confinement ; -



- La Fédération des Banques Alimentaires a fait état d'une hausse de 20% de la demande.

Il faut également rappeler ici que les associations d'aide alimentaire ont dû faire face à l'afflux de nouveaux publics, notamment des chômeurs, des travailleurs pauvres, des étudiants et des retraités.

À l'explosion du nombre de bénéficiaires se sont ajoutées pour les acteurs de l'aide alimentaire d'autres difficultés logistiques et de distribution : fermeture de certaines antennes locales lors du déclenchement de la crise, manque à court terme de bénévoles (personnes âgées et à risque se trouvant contraintes de limiter les déplacements hors domicile), problématiques liées aux appels d'offre, etc.

Face à cette situation inédite, les associations d'aide alimentaire ont néanmoins fortement adapté leurs activités, souvent dans une dynamique de coopération avec d'autres acteurs de la chaîne alimentaire : appels au bénévolat, réception et gestion des dons de collectivités et de structures de restauration collective, mise en place de nouveaux formats de distribution respectant les contraintes sanitaires, etc. La crise a ainsi démontré l'importance du rôle de ces associations, des points de contact cruciaux en temps de crise.

Les associations et structures d'aide alimentaire ont été fortement touchées par le confinement. De grosses contraintes ont pesé sur leur organisation notamment en termes d'approvisionnement alors même qu'elles devaient faire face à

une augmentation des besoins et à l'afflux des nouvelles populations.

En effet, pour les personnes vivant dans la rue ou dans des lieux de vie informels, l'accès à l'alimentation est alors devenu extrêmement complexe (moins de distribution ; arrêt des activités informelles ou de la manche qui permettaient d'avoir le minimum pour se nourrir). Selon l'union départementale des CCAS du Rhône et les associations régionales de solidarités, les besoins en aide alimentaire ont au moins été doublés pendant la période.

Au cours des premières semaines du confinement, les associations ont reçu des appels au secours de familles n'ayant accès à aucune nourriture, aucun produit d'hygiène, aucun accès à l'eau qu'elles allaient auparavant chercher hors des bidonvilles, souvent à des bornes-incendie...

### Des réponses à l'échelle nationale et européenne

Afin de répondre à l'urgence de la crise, plusieurs actions ont été mises en œuvre à l'échelle nationale et européenne au début de la crise : - 39 millions d'euros ont été débloqués par le gouvernement français pour l'aide alimentaire au début de la crise, puis 55 millions pour l'achat de denrées pour les associations et financement des « tickets services » permettant à des sans-abri ou à des ménages fragilisés par la crise sanitaire d'acheter des produits de première nécessité ; un Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (COCOLUPA) a été mis en place ; un plan de soutien de 100 millions

d'euros pour les associations de lutte contre la pauvreté a été lancé, sous la forme d'un appel à projet qui comportait un volet national et un volet territorial ; l'opération « paniers frais-chieurs », portée par le Plan de relance, a été lancée et les financements européens de l'aide alimentaire ont été portés à 869 millions d'euros en France pour la période 2021-2027.

### Les aides du Conseil régional en Auvergne-Rhône-Alpes

Le Conseil régional est intervenu via un dispositif nommé « Région Solidaire - Acteurs régionaux de la solidarité » qui a pu bénéficier à de nombreuses associations proposant de l'aide alimentaire. Ainsi, à titre d'exemple, les banques alimentaires d'Auvergne se sont vu attribuer par la commission permanente du Conseil régional Auvergne Rhône Alpes le 16 décembre 2020 a voté 4 dossiers de subventions (68 500€ en investissement)

Pour la banque alimentaire de l'Allier, le Conseil régional d'Auvergne Rhône Alpes a conventionné avec la BAA pour permettre des investissements destinés à améliorer les infrastructures de logistiques des dépôts : pour Vichy : un véhicule et une chambre froide, pour Montluçon : une chambre froide et un transpalette, pour Moulins : des rayonnages et une imprimante

Pour la banque alimentaire du Puy de Dôme, le Conseil régional d'Auvergne Rhône Alpes a conventionné avec la banque alimentaire d'Auvergne pour permettre des investissements destinés à améliorer les infrastructures de logistiques des dépôts. A Clermont 50 caisses

pour la collecte ont été achetées.

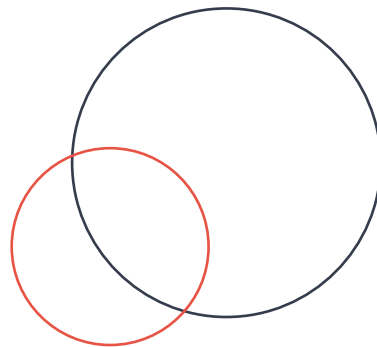
Pour la banque alimentaire de Haute-Loire, le Conseil régional d'Auvergne Rhône Alpes a conventionné avec la BAA pour permettre des investissements destinés à améliorer les infrastructures de logistiques des dépôts.

D'autres aides ont bien sûr été apportées par le Conseil régional à d'autres banques alimentaires de la région sans qu'il soit possible de les citer toutes ici. Les associations de solidarité ont également été soutenues dans le cadre de ce dispositif original ou le Conseil régional complétait chaque euro donné par un particulier à ces associations en affectant lui aussi un euro à l'association choisie par la personne donateur.

Le conseil régional entend prolonger ce soutien en 2022. Il propose en effet à partir de 2022 aux organismes caritatifs un partenariat renouvelé, qui pourra aller au-delà du sujet de la précarité alimentaire.

Dans ce même esprit de renouvellement de son action, la Région continuera de soutenir les initiatives territoriales ponctuelles portées par des associations grâce à un fonds régional de soutien répondant aux besoins localisés.

Le CESER enregistre positivement ces soutiens et demande à cette occasion, une nouvelle fois, que des crédits de fonctionnement puissent également les accompagner





## 05 Points de vigilance

---

---

En conclusion, le CESER a souhaité porter une attention particulière à un certain nombre de points de vigilance relatifs à la question alimentaire. Car ceux-ci auront non seulement des effets sur la précarité alimentaire des plus fragiles, qui seront touchés en premier, mais se feront ressentir bien au-delà pour l'ensemble des Français.

Car ce qui n'était qu'un ensemble de signaux faibles il y a quelques mois se transforme rapidement en une somme de défis que notre système alimentaire se doit de relever urgemment. En effet, les effets de la guerre Ukraine ont montré la fragilité de notre souveraineté alimentaire ; à cela s'ajoute l'inflation des prix alimentaires qui avait déjà débuté avant le conflit ukrainien.

Un certain nombre de facteurs ante-crise favorisaient déjà une tension sur les prix alimentaires :

- La constitution d'un stock alimentaire stratégique d'un an en Chine sur marchés européens (en remplacement d'un approvisionnement antérieur en Australie) ; cela étant accompagné de constitution de réserves foncières agricoles chinoises dans autres pays.
- Des récoltes en baisse sur certains territoires mondiaux ; à cela s'ajoutent plus spécifiquement pour notre pays et notre région des épisodes de gel impactant les fruits et légumes et la crainte d'une forte sécheresse courant 2022 ;
- La mise en place d'actions environnementales visant à ce que le carton remplace le plastique renchérissant les coûts des emballages alimentaires ;
- La persistance de problèmes de disponibilité de main d'œuvre ;

- L'augmentation de l'ensemble de matières premières agricoles avec une inflation globale dans tous les secteurs.
- Une concurrence entre production végétale alimentaire et production végétale énergétique

L'ensemble de ces facteurs ante-crise plaident déjà pour la mise en place d'un stock stratégique de céréales au niveau européen ; l'urgence de cette situation n'a fait que s'amplifier avec les premiers effets du conflit en Ukraine. Une envolée des prix des produits agricoles de base a ainsi pu être notée dès les premiers jours de la guerre en Ukraine.

À court terme, cette hausse effrayait moins les Européens que celles du gaz ou des produits pétroliers, car elle se répercute moins rapidement sur leurs achats de nourriture et que l'entrée en conflit n'a pas provoqué, à ce jour, d'interruption des livraisons de gaz et de pétrole depuis la Russie.

Comme l'analyse en détail le site Terre-net, elle a par contre bloqué la totalité des livraisons de grains ukrainiens qui transitent à 95 % par les ports de la mer Noire. Les expéditions russes depuis la mer d'Azov ont également été interrompues. Celles en provenance des ports russes de la mer Noire ont chuté.

Cette rupture d'approvisionnement affecte directement l'équilibre du marché mondial de trois produits : le blé, le maïs et le tournesol. Les effets à court et long terme restent pour l'instant inconnus. Mais l'augmentation des prix, elle, ne reste pas inconnue des consommateurs français.

En effet, d'ores et déjà, la hausse des prix alimentaires s'est accélérée en avril 2022 dans les supermarchés sur des produits tels que pâtes, huile, farine, steaks hachés, café, beurre, poulet, semoule ... « L'inflation va crescendo. Elle a atteint, en moyenne, 3 % en avril sur les produits alimentaires, contre 1,73 % en mars », affirme Emily Mayer, de l'Institut de recherche et d'innovation (IRI), qui scrute les achats des consommateurs après leur passage en caisse des super et des hypermarchés.

Selon les données publiées, mardi 3 mai, par l'IRI, les pâtes sont en tête des plus fortes hausses relevées en avril, avec un bond de 15,3 % des tarifs sur un an. Elles sont suivies de près par les steaks hachés surgelés, dont les prix ont augmenté de 11,3 %. La progression est quasi similaire pour la farine, quand elle atteint 10 % pour les huiles. Puis viennent le café (+ 8,2 %), la semoule (+ 7,5 %), le beurre (+ 5,4 %), la volaille (+ 4,7 %) et les œufs (+ 3,9 %). Dans ce contexte haussier, rares sont les produits alimentaires en déflation. L'IRI met toutefois en exergue le jambon blanc, dont le prix a baissé de 1,3 % sur cette période.

Cette augmentation moyenne de 3 % des produits alimentaires est en ligne avec le résultat des négociations commerciales entre industriels et distributeurs, qui fixent les tarifs annuels des produits à marque nationale, achevées fin février. Les premiers effets se sont fait sentir en mars, avant de s'accroître en avril.

Dans ce contexte, la guerre en Ukraine a amplifié un phénomène déjà prégnant de progression généralisée des cours du pétrole, du gaz, des céréales, des huiles, du transport, des emballages... A cela s'ajoute, pour la France, une épizootie de grippe

aviaire d'une ampleur inégalée, qui réduit le nombre de volailles (abattage préventif de plus de 16 millions de volailles) et laisser présager une baisse sensible de la production de poulets et d'œufs.

Dans ce contexte, le gouvernement a annoncé un plan de résilience, qui prévoit notamment la réouverture des négociations commerciales. Il répondait à une demande pressante des industriels, qui exigent de nouvelles revalorisations tarifaires. Industriels et distributeurs se sont donc remis autour de la table des négociations, mi-mars, pour réviser leurs contrats commerciaux. « Les enseignes attendent de voir l'évolution du comportement d'achat des consommateurs face à cette inflation des prix », estime Mme Mayer. D'ores et déjà, elle table « sur un nouveau palier de hausse des produits alimentaires de 5 % au début de l'été ».

Le CESER sera attentif à l'évolution de cette situation dans les prochains mois. Si la lutte contre la précarité alimentaire sortira forcément atteinte par ces multiples renchérissements des denrées, il est évident que ceux-ci auront bien évidemment des répercussions sur l'ensemble de la population.

Dans l'immédiat, il entend porter un certain nombre de préconisations à l'ensemble des décideurs nationaux, régionaux et locaux pour mieux accompagner la lutte contre la précarité alimentaire dans notre région.



# Les préconisations du CESER

## Présentation des axes

- ▶ **Axe 1: Amélioration de l'organisation**
- ▶ **Axe 2: Rééquilibrage des territoires par de nouveaux outils**
- ▶ **Axe 3: Mise en place d'une vraie politique alimentaire pour une aide à court terme et à long terme: le chèque alimentaire et la sécurité sociale alimentaire**

# Les préconisations du CESER

## Axe 1

### Amélioration de l'Organisation de la lutte contre la précarité alimentaire

#### ► Nationale :

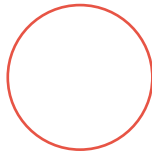
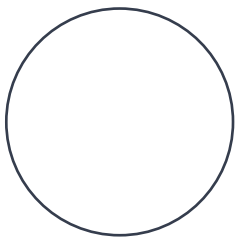
- En tout premier lieu, le CESER juge indispensable de voir l'Etat et la Commission Européenne intervenir pour soutenir le modèle alimentaire et garantir un réel cadre juridique et social à la lutte contre la précarité alimentaire ;
- Les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire pointent tous les limites du bénévolat dans leurs structures, particulièrement en temps de crise (Covid-19). Relayant ainsi une demande exprimée depuis longtemps dans ses travaux, le CESER estime nécessaire un renforcement des moyens pour une professionnalisation accrue de ces structures associatives ;

Il faut aujourd'hui reprendre les éléments d'optimisation de la défiscalisation du don de la grande distribution : le travail bénévole fait par les associations permet aux distributeurs d'économiser de la main d'œuvre, notamment sur la gestion des déchets, et les dates de péremptions de plus en plus courtes pénalisent les associations en permettant à la grande distribution d'optimiser avec des têtes de gondole à prix cassé avec les DLC très courtes. Le CESER estime que le don de produit à DLC à J ou J+1 et J+2 devrait être réglementé (et au minimum non-défiscalisable). Cela passe par la mise en place de contrôles, notamment de la qualité des dons ainsi que sur la gestion des déchets

#### ► Régionale :

- Le CESER a pu constater en Auvergne-Rhône-Alpes un fourmillement d'actions relatives à la lutte contre la précarité alimentaire passant parfois « sous les radars » : il est nécessaire d'effectuer un recensement et une cartographie des initiatives, menées dans notre région (EBE Thiers et Dieulefit, MATdrôme, Biau-Jardin, ...) autour de la lutte contre la précarité alimentaire et l'intégration par l'alimentation ;
- Dans le même esprit, le CESER souhaite qu'une attention particulière soit portée à la question de la disponibilité des terres pour une production vivrière à proximité des centres urbains ; cela suppose une mise en cohérence des documents d'aménagement sur cette question foncière.
- Il estime que les appels d'offre sur fonds européens pour la fourniture de denrées d'aide alimentaire doivent être dorénavant effectués au niveau régional et non plus national. FranceAgriMer doit absolument décentraliser et régionaliser ses appels d'offres et adapter ses critères, non seulement pour des raisons environnementales, mais aussi pour que des petites structures régionales puissent y répondre. Cela permettrait par ailleurs de respecter au mieux les habitudes alimentaires locales et régionales ;
- Dans un cadre éducatif régional, il propose que le Conseil régional puisse s'engager dans trois directions

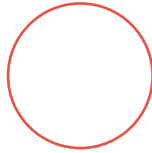
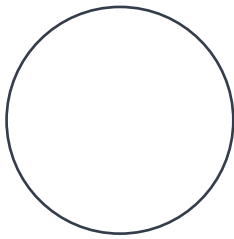
- Tout d'abord, le CESER souhaite que l'éducation à l'alimentation pour tous puisse être poursuivie, dans les lycées d'Auvergne-Rhône-Alpes
- Il souhaite ensuite la mise en place d'une tarification sociale régionale des cantines des lycées en fonction des revenus des parents ;
- Il estime enfin opportun de pouvoir permettre de manière plus large aux cantines scolaires des lycées de produire des repas pour d'autres personnes que les seuls élèves, notamment dans le cadre de la lutte contre la précarité alimentaire. Des synergies sont ainsi à développer entre intendants (Etat) et personnels de cuisine (Conseil régional).



## Axe 2

### Rééquilibrage des territoires par de nouveaux outils

- Les Projets alimentaires Territoriaux sont des outils œuvrant à une alimentation locale de qualité (circuits courts notamment). Le CESER propose d'inclure les acteurs locaux de la santé publique, de l'éducation populaire, et plus spécifiquement de la lutte contre la précarité alimentaire, dans les différents PAT d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Relayant les multiples demandes d'acteurs du terrain, le CESER souhaite que le Conseil régional puisse aider au financement de centres mobiles de lutte contre la précarité alimentaire afin d'irriguer tous les territoires ruraux ;
- Au-delà de ces centres mobiles, et complétant le dispositif « Région Solidaire - Acteurs régionaux de la solidarité », l'aide régionale déjà existante doit être considérablement amplifiée, principalement sur les aspects logistiques (modernisation et multiplication des chambres froides, camions, etc.) et humains ;
- Enfin, une réelle place doit être laissée au lien entre producteur et population précaire accompagnée : les initiatives de don agricole déjà mises en place régionalement doivent être encouragées.



### Axe 3

## Mise en place d'une vraie politique alimentaire pour une aide à court terme et à long terme : le chèque alimentaire et la sécurité sociale alimentaire

Prenant en compte les différents facteurs de tension prévisibles sur l'alimentation, et considérant que l'aide alimentaire relève de l'urgence le CESER propose la mise en place au plus vite d'un chèque alimentaire dont il entend préciser les contours :

- Quelles modalités pour un chèque alimentaire ?

Le CESER propose que l'accès au chèque alimentaire s'effectue sous conditions de ressources (seuil de pauvreté), calculé sur la situation instantanée, et qu'il puisse prendre la forme physique d'une carte à puce rechargeable ;

- Quels circuits de distribution éligibles ?

Afin d'assurer une utilisation maximale, il faut pouvoir offrir des circuits variés dans tous les territoires : GMS (privilégier les rayons de produits régionaux), magasins de producteurs, vente à la ferme ; épiceries sociales et solidaires ;

Il faudra cadrer strictement l'utilisation du chèque dans les différents circuits de distribution pour éviter les détournements promotionnels ;

- Quels devraient être les produits éligibles ?

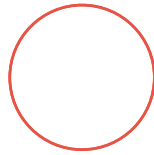
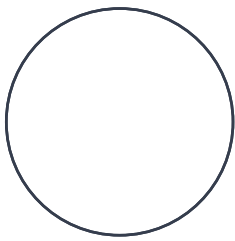
En cohérence avec sa définition de « l'alimentation de

qualité », le CESER estime nécessaire un ciblage fléchage vers des produits durables, (frais, bruts ou transformés, d'origine animale ou végétale), hors boissons, et surtout locaux, entendus ici comme relevant d'un signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine, ou engagés dans une démarche de labélisation territoriale (pays, départements, région, communautés de communes,...).

Dans tous les cas, il faudra laisser un choix possible entre « panier pré-établi » et autres produits.

- Après de qui devrait-on trouver ce chèque ?

Parmi les acteurs potentiels pour la distribution, les CCAS, les CICAS et structures apparentées sont aujourd'hui les mieux placés, notamment en termes de couverture territoriale, pour l'accompagnement social qui doit être effectué en parallèle. Pour autant, et afin d'avoir une couverture maximale pour éviter le non-recours, d'autres acteurs tels que les Associations caritatives, la MSA, les ADMR, ...pourraient également en assurer la distribution. Chaque acteur assurant la distribution devrait alors indiquer les lieux les plus proches où le chèque peut être utilisé.



- **Accompagnement et sensibilisation**

La mise à disposition du chèque doit s'accompagner du développement de mesures favorisant l'éducation à l'alimentation, l'amélioration de la connaissance des produits et des techniques culinaires ; proposition de flyer recettes dans les paniers préparés,...

Un mérite supplémentaire du chèque alimentaire est de faciliter le lien entre population et producteurs que le CESER appelle de ses vœux depuis longtemps, en permettant d'établir des liens entre la production et l'aide alimentaire pour proposer à tous des aliments de qualité

Enfin et de manière prospective, le CESER estime que cette solution, qui se doit d'être posée sur le court terme afin de répondre à l'urgence, peut permettre d'ouvrir une perspective à plus long terme pour la mise en place d'un concept de «Sécurité Sociale alimentaire», inspiré par les principes de solidarité régissant la Sécurité Sociale existante, dont le CESER pourrait s'emparer dans de prochains travaux.



## Conclusion

Au terme de ce travail, le CESER a pu qualifier l'état de la précarité alimentaire en Auvergne-Rhône-Alpes et son accroissement à la suite de la crise sanitaire de la Covid-19. Il a ainsi pu mesurer les efforts accomplis au quotidien par différents acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire, notamment associatifs pour continuer à fonctionner, malgré les difficultés, au bénéfice des personnes ne pouvant se nourrir décemment.

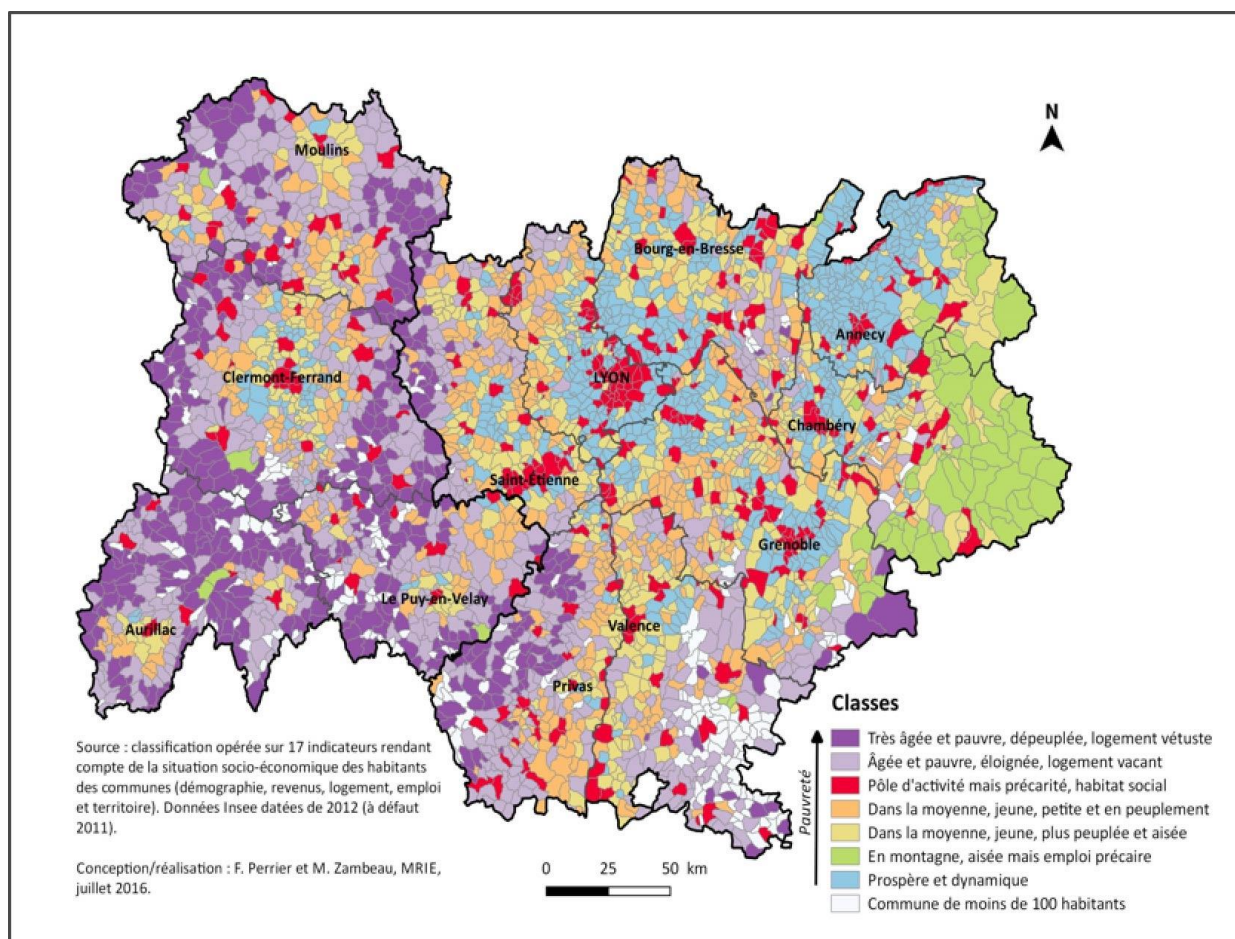
Il a également pu mettre en évidence la structuration particulière de ce champ d'action sociale qu'est la lutte contre la précarité alimentaire ainsi que son institutionnalisation progressive ; cela a conduit à ce qu'une politique d'urgence mise en place au milieu des années 1980 soit toujours et encore le modèle d'organisation de la lutte contre la précarité alimentaire dans notre pays et notre région.

Il a enfin pu constater qu'aux côtés des acteurs de toujours venaient progressivement s'adjoindre de nouveaux dispositifs, plus horizontaux, de mise à disposition de produits alimentaires pour ceux qui en ont le plus besoin : ces nouveaux modes d'action, détaillés dans l'étude, auront vocation à venir épauler, voire compenser, les modes traditionnels de distribution alimentaire qui seront prochainement mis au défi de continuer à fonctionner dans un cadre alimentaire inflationniste croissant.

# Annexe

## Annexe I

### Une classification socio-économique pour les communes d'Auvergne-Rhône-Alpes - Étude de la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion (MRIE) -2016





# BIBLIOGRAPHIE

- **AKERMANN G., BERGER B. et BODIGUEL L.** - « Manger au temps du coronavirus », Bulletin de partage, 18 juin 2020, no 5, p. 25.
- **ALPHANDERY Marc, PICARD Dominique, LABOULAIS Florian et al.** - Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tous à une alimentation de qualité, Le labo de l'ESS, 2020, 74 p.
- **BANQUE ALIMENTAIRE AUVERGNE-RHONE-ALPES** - « Spécial Covid-19 », BA Magazine Auvergne-Rhône-Alpes, mai 2020, 4 p.
- **BAZIN Arnaud et BOCQUET Eric** - Rapport d'information sur le financement de l'aide alimentaire, Sénat, 2018, 125 p.
- **BRICAS Nicolas, ABADIE Carla, FARRUGIA-AMOYEL Iris et al.** - « Éclairage Covid-19 : premiers résultats d'enquêtes sur les solidarités alimentaires avec les populations », RMT Alimentation locale, 5 juin 2020.
- **CAILLAVET France, DARMON Nicole, GOMY Catherine et al.** - Vers une sécurité alimentaire durable : enjeux, initiatives et principes directeurs, Terra nova, 2021, 109 p.
- **CONSEIL NATIONAL DE L'ALIMENTATION** - Retour d'expérience de la crise Covid-19 : période du premier confinement national, Conseil national de l'Alimentation, 2021, 113 p.
- **CONSEIL NATIONAL DES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET L'EXCLUSION SOCIALE** - Pour une mise en œuvre du droit à des moyens convenables d'existence : analyse établie autour du concept de « reste à vivre », CNLE, 2012, 148 p.
- **COUR DES COMPTES** - La sécurité des approvisionnements alimentaires, Cour des comptes, Rapport public annuel 2022, 2022, p. 219-247.
- **COUR DES COMPTES** - La prévention et la prise en charge de l'obésité, Cour des comptes, 2019, 156 p.
- **DELFOSSÉ Claire, FERRAND Mathilde, GANIVET Geneviève et GRIMAULT Patrick** - « La pauvreté en rural ; quels acteurs, quelles actions pour quels projets ? L'exemple de la région Auvergne-Rhône-Alpes », Bulletin de l'association de géographes français, 31 décembre 2019, vol. 96, n°4, p. 688-711.
- **DEMOLY Elvire et SCHWEITZER Camille** - En 2017, 20 % des ménages ont consommé des produits alimentaires de leur propre production ou de celle d'un autre ménage, Insee, 2021, 5 p.
- **DRAAF RHONE-ALPES** - Donner aux associations d'aide alimentaire : guide pratique et réglementaire, DRAAF Rhône-Alpes, sans date, 70 p.
- **DUBESSET Enzo** - « « Une affaire d'argent » : les dérives de l'aide alimentaire », Reporterre, 10 février 2022.



## BIBLIOGRAPHIE

- **FERRAND Mathilde** - Difficultés d'accès à l'alimentation et stratégies d'adaptation des ruraux en situation de pauvreté : enjeux, acteurs et pistes de réflexion. Etude sur la communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, Université Lumière-Lyon 2, 2017, 98 p.
- **FOSSE Julien, FURIC Peggy, GOMEL Cyril et al.** - Pour une alimentation saine et durable : analyse des politiques de l'alimentation en France, France stratégie, 2021, 365 p.
- **FOURQUET Jérôme et JUSSIAN Louise** - Les Français et l'alimentation : sondage Ifop pour l'Association des territoires pour des solutions solidaires, Ifop, 2021, 10 p.
- **GIRARD Laurence** - « Les prix alimentaires ont augmenté de 3 % en avril : pâtes, huile, farine, steaks hachés, café, beurre, poulet, semoule », Le Monde, 3 mai 2022.
- **HERVIEU Bertrand et RAUZY Cécile** - Aide alimentaire et accès à l'alimentation des populations démunies en France, Conseil national de l'Alimentation, 2012, 131 p.
- **MELCHIOR Graziella et GAROT Guillaume** - Rapport d'information sur l'évaluation de la loi n°2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, Sénat, 2019, 69 p.
- **MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE** - Plan d'action pour la transformation de l'aide alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire, Ministère des Solidarités et de la Santé, sans date, 20 p.
- **MISSION REGIONALE D'INFORMATION SUR L'EXCLUSION et UNION DEPARTEMENTALE DES CCAS DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE LYON** - Reste pour vivre, reste pour survivre : quel(s) budget(s) pour les ménages en situation de pauvreté ?, MRIE, 2017, 93 p.
- **MORVAN Franck Le et WANECQ Thomas** - La lutte contre la précarité alimentaire : évolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique, Inspection générale des Affaires sociales, 2019, 142 p.
- **N.S.** - « Lyon : plusieurs acteurs s'allient pour lutter contre la précarité alimentaire étudiante », Lyon Mag, 3 février 2022.
- **PERTHUIS Christian de** - « Les impacts de la guerre en Ukraine sur les marchés agricoles et la sécurité alimentaire », The Conversation, 7 mars 2022.
- **RADE Emilie et LEON Olivier** - Aide alimentaire : une fréquentation accrue des centres de distribution dans les grandes villes les plus exposées à la pauvreté début 2021, Drees, 2022, 6 p.
- **RAMEL Magali, BOISSONNAT PELS Y Huguette, SIBUE-DECAIGNY Chantal et al.** - Se nourrir lorsqu'on est pauvre : analyse et ressenti de personnes en situation de précarité, ATD Quart monde, 2016, 187 p.
- **RESTAURANTS DU CŒUR** - Délégation Auvergne-Rhône-Alpes, Restaurants du cœur, sans date, non paginé.

- **SECOURS CATHOLIQUE** - Etat de la pauvreté en France 2021 : faim de dignité, Secours catholique, 2021, 143 p.
- **SECOURS CATHOLIQUE** - Etat de la pauvreté en France 2020 : budget des ménages des choix impossibles, Secours catholique, 2020, 144 p.
- **VERMILLON Marie-Amandine** - « Éclairage Covid-19 | Retour d'expérience : manger local en temps de confinement à Lyon et alentours », RMT Alimentation locale, 19 janvier 2021.
- Guide pratique du don de denrées alimentaires en période de crise Covid-19, 2020, 31 p.



## BIBLIOGRAPHIE

## Glossaire

**ADMR** : Aide à Domicile en Milieu Rural

**AS** : Armée du Salut

**CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale

**CESF** : Conseillère en Economie Sociale et Familiale

**CHRS** : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

**COCOLUPA** : COmité national de COordination de la LUTte contre la Précarité Alimentaire

**DGCS** : Direction Générale de la Cohésion Sociale

**DLC** : Date Limite de Consommation

**EPI** : Equipements de Protection Individuelle

**FAM** : FranceAgriMer

**FAO** : Food and Agriculture Organization

**FEAD** : Fonds européen d'aide aux plus démunis

**FFBA** : Fédération Française des Banques Alimentaires

**IA** : Intelligence Artificielle

**IRI** : Institut de Recherche et d'Innovation

**LMAP** : Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche

**MSA** : Mutualité Sociale Agricole

**PAC** : Politique Agricole Commune

**PAT** : Projet Alimentaire Territorial

**PEAD** : Programme Européen d'Aide aux plus Démunis

**PNNS** : Programme National Nutrition Santé

**RC** : Les Restaurants du Cœur

**RHD** : Restauration Hors Domicile

**SC** : Secours Catholique

**SOLAAL** : SOLidarité des producteurs Agricoles et des filières ALimentaires

**SPF** : Secours Populaire Français

**SSVP** : Société Saint-Vincent-de-Paul,

**UC** : Unité de Consommation

**UE** : Union Européenne



# GLOSSAIRE



## CONTRIBUTEURS

### Contributeurs

► **Yannick FIALIP**

Président de la commission 9 « Ruralité, équité et équilibre des territoires, développement des territoires ruraux »

► **Laurent CARUANA**

1<sup>er</sup> Vice-Président référent – Référent de la commission

► **Jean-Marc GUILLOT**

Vice-Président délégué, Président de la conférence des Présidents

---

## Collège 1\*

- COMBE Véronique (FRSEA)
- COR Chantal (Ch. agriculture)
- DANACHER Hugo (Jeunes Agriculteurs)
- DUBOISSET Gilles (MEDEF)
- GUINAND Jean (Conf. paysanne)
- LAMIRAND Georges (Coordination Rurale)

## Collège 2\*

- BAULAND Gisèle (CFDT)
- BEAUJOU Victoire (CFDT)
- BISSON Bruno (UNSA)
- FATIGA Antoine (CGT)
- FAURE Philippe (CGT)
- GALLIEN Sylvie (CFE-CGC)

## Collège 3 et 4\*

- AUBERGER Eliane (CEN)
- BARATAY Denis (Pers. Qualifiée)
- BAREAU Anne-Marie (BOIS ARA)
- CERNYS Rémy (FRC ARA)
- DESSEIN Aurélie (Pers. Qualifiée Env.)
- D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie (Pers. Qualifiée)

\* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisis en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées



## CONTRIBUTEURS

### Collège 1\*

- OLEKSIK Bernadette (CMA)
- PARAIRE Daniel (CCI)
- ROYANNEZ Jean-Pierre (FRSEA)
- VENOSINO Dorothée (MEDEF)

### Collège 2\*

- GRANDJEAN François (CFTC)
- GUICHARD Karine (CGT)
- PELLORCE Pascal (CGT)
- PUTOUX Laurent (CGT)
- SAMOUTH Pascal (CGT-FO)
- SCHMITT Isabelle (CFDT)
- SEGAULT Hélène (FO)
- SIVARDIERE Patrick (CFDT)
- VINCIGUERRA Pio (FO)

### Collège 3 et 4\*

- GALLO Anaïck (FCPE)
- LAOT Patrick (Groupama)
- MARGUIN Christophe (Pers. Qualifiée)
- SAGOT Fabrice (FCPE)
- SAUMUREAU Marc (FRANE)
- SCHULER Catherine (CAF)

\* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

## Remerciements

*Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette contribution.*

*Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.*

### Remerciements

**ALPHANDERY Marc**, Laboratoire Economie Sociale et Solidaire

**BOUCHE Véronique**, Coordinatrice de l'Union Nationale des Groupements des Épiceries Sociales et Solidaires

**BOURGEON Vivien**, Ingénieurs sans frontières

**CHARDON Grégory**, Responsable régional SOLAAL Auvergne-Rhône-Alpes

**DALMAIS Mathieu**, Ingénieurs sans frontières

**DISCHAMP Jean-Luc**, Président ARIA AuRA

**FAUCON Delphine**, Gérante de la coopérative CRESNA, Coordinatrice de développement territorial participatif & éducatif - Educatrice du Goût sur la thématique de « l'éducation au goût ».

**FILLON Catherine**, Collectif de solidarité étudiante

**GIGARDOT Clément**, Collectif de solidarité étudiante

**LABOULAIS Florian**, Laboratoire Economie Sociale et Solidaire

**LEROY Jean-Claude**, Les Restos du Cœur

**MOY Stéphanie**, Responsable RP de « Too Good To Go »

**PERRIER Carole**, Directrice ARIA AuRA

**PICARD Dominique**, Laboratoire Economie Sociale et Solidaire

**RINGEBAL Guy**, Les Restos du Cœur

**SAUTEREL Pia**, chargée de développement de l'Union des Groupements des Épiceries Sociales et Solidaires Rhône-Alpes Auvergne

**SEABRA Gwladys**, Coordinatrice SOLAAL Auvergne-Rhône-Alpes

**SUISSE-GUILLAUD Denis**, Président AuRA Banque alimentaire

# Déclaration des groupes

---

## ► INTERVENTION DE Jean-Luc FLAUGERE, Au nom Du Collège 1

Monsieur le Président, Madame, Monsieur, chers Amis,

Je tiens tout d'abord à féliciter la commission neuf, et son Président Yannick, pour la façon dont ils ont traité le sujet.

En effet, travailler sur les perspectives pour la lutte contre la précarité alimentaire en AURA n'est pas forcément facile.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, ils ont pris soin de planter le décor avec nos dépenses alimentaires, de définir la précarité et la lutte contre la précarité, sans oublier la problématique Covid 19.

Pour ma part, je vais insister plus particulièrement sur trois points :

Réorganiser et améliorer la lutte contre la précarité alimentaire en Auvergne-Rhône-Alpes

Mise en place d'un chèque alimentaire

Nécessité de retrouver une souveraineté alimentaire.

1) Réorganiser et améliorer la lutte contre la précarité alimentaire en Auvergne-Rhône-Alpes

La contribution proposée au vote le note sans détour : la crise de la Covid-19 a agi comme un révélateur des faiblesses de l'organisation de la lutte contre la précarité alimentaire en France et dans notre Région. Elle a aussi fait basculer certaines personnes dans la précarité alimentaire.

On rappelle les chiffres : ainsi, pendant le premier confinement :

- Près de 1,3 million de personnes ont sollicité l'aide du Secours Populaire en France ;
- Les Restos du Cœur ont enregistré une hausse de plus de 30 % des demandes d'aide alimentaire dans les grandes métropoles ;
- La Croix Rouge Française a constaté une augmentation de 40 % à 45 % des besoins à la sortie du confinement ;
- La Fédération des Banques Alimentaires a fait état d'une hausse de 20 % de la demande.
- Les centres communaux d'action sociale d'Auvergne-Rhône-Alpes estiment que les besoins d'aide alimentaire ont quasiment doublé pendant la crise de la Covid-19.

La contribution met également en évidence une fragilité des interventions des acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire, tout particulièrement lorsque cette dernière doit se déployer dans le monde rural. Ce n'est pas parce que la précarité alimentaire est moins visible à la campagne qu'en ville qu'elle n'existe pas ! Il nous semble qu'ici, la contribution permet de rendre

visible une dimension territoriale de la précarité alimentaire (et d'ailleurs des précarités tout court), impactant particulièrement le rural, que l'on oublie trop souvent.

A ce sujet on ne peut que se féliciter de voir que plusieurs préconisations s'attachent à cette dimension territoriale. Il en est ainsi des sollicitations adressées au Conseil régional pour aider au financement de centres mobiles de lutte contre la précarité alimentaire afin d'irriguer tous les territoires ruraux et de la demande qui lui est faite d'amplifier le dispositif « Région Solidaire Acteurs régionaux de la solidarité », principalement sur les aspects logistiques (modernisation et multiplication des chambres froides, camions, etc.) et humains.

Parmi les autres préconisations qui ont retenu notre attention en matière de réorganisation de la lutte contre la précarité alimentaire en Auvergne-Rhône-Alpes, il nous semble ici justifié d'appuyer tout spécialement sur la nécessité de décentraliser les appels d'offre sur fonds européens pour la fourniture de denrées d'aide alimentaire ! FranceAgriMer, qui en est le 1er acteur, doit absolument décentraliser et régionaliser ses appels d'offres et adapter ses critères. Cela se justifie non seulement pour des raisons environnementales, mais aussi pour que des petites structures régionales puissent y répondre. Car ce sont elles qui font le tissu productif de l'alimentation dans nos territoires régionaux.

De la même manière, nous pensons que les initiatives de don agricole déjà mises en place régionalement par différents producteurs doivent être encouragées partout sur le territoire régional. Non seulement parce qu'elles offrent une masse non négligeable de produits alimentaires aux différentes associations, ce qui est leur objectif de base, mais aussi car cela nous semble susceptible de faciliter le lien entre population et producteurs que le CESER appelle de ses VŒUX depuis longtemps. Il nous faut ainsi aujourd'hui établir des liens solides entre la production et l'aide alimentaire pour proposer à tous des aliments de qualité.

## 2) Mise en place d'un chèque alimentaire

Lorsque le CESER a commencé à travailler sur cette question de la lutte contre la précarité alimentaire dans notre région, l'idée du chèque alimentaire n'avait pas encore été évoquée dans le débat public.

Sans m'attarder ici sur les différentes modalités proposées pour ce chèque alimentaire (vous les retrouvez dans les préconisations), il nous faut noter l'effort porté sur la préférence accordée aux produits locaux et de qualité : cela rencontre nos préconisations d'une autre contribution de notre Assemblée sur les « systèmes alimentaires de demain » votée en novembre 2019 où nous mettions en avant l'alimentation de qualité comme une alimentation diversifiée et équilibrée favorable à la bonne santé qui respecte les traditions et les choix alimentaires de chacun tout en étant rémunératrice pour tous les acteurs du secteur ».

Ainsi, on ne peut qu'approuver la formulation de la préconisation formulée dans la contribution actuelle sur un « fléchage vers des produits durables », frais, bruts ou transformés, d'origine animale ou végétale), hors boissons, et surtout locaux, c'est à dire relevant d'un signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine, ou engagés dans une démarche de labélisation territoriale ».

Sur un autre point, qui peut paraître annexe mais qui a toute son importance, nous sommes sensibles à la demande faite d'un « cadrage strict de l'utilisation du chèque dans les différents circuits de distribution pour éviter les détournements promotionnels notamment de la part des acteurs de la grande distribution ».

A ce sujet, et face aux possibilités de défiscalisation offertes aux acteurs de la grande distribution lorsqu'ils procèdent à un don alimentaire, nous souscrivons bien évidemment à la préconisation visant à en reprendre les éléments d'optimisation. Car, comme vous le savez, le travail bénévole fait par les associations permet aux distributeurs d'économiser de la main d'œuvre, notamment sur la gestion des déchets.

A ce sujet, les associations et les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire sont par ailleurs pénalisés par l'existence de dates de péremption de plus en plus courtes permettant à la grande

distribution d'optimiser avec des têtes de gondole à prix cassés. On ne peut alors qu'être d'accord avec la proposition faite dans la contribution de réglementer et de rendre non défiscalisable le don de produit à DLC à J ou J+1 et J+2.

### 3) Nécessité de retrouver une souveraineté alimentaire.

Au terme de cette intervention, je souhaite m'attarder un instant sur la question de la souveraineté alimentaire.

Il nous semble important que le CESER ait souhaité porter une attention particulière à un certain nombre de points de vigilance relatifs à la question alimentaire. Car ceux-ci auront non seulement des effets sur la précarité alimentaire des plus fragiles, qui seront touchés en premier, mais se feront ressentir bien au-delà pour l'ensemble des Français.

La contribution nous fait ainsi toucher du doigt que ce qui n'était qu'un ensemble de signaux faibles il y a quelques mois s'est rapidement transformé en une somme de défis que notre système alimentaire se doit de relever urgemment. Les effets de la guerre en Ukraine ont en effet montré la fragilité de notre souveraineté alimentaire ; à cela s'ajoute l'inflation des prix alimentaires qui avait déjà débuté avant le conflit ukrainien.

Comme noté par les Conseillers de la commission, l'alimentation redevient aujourd'hui une arme économique. Ce que nous avons eu tendance à oublier.

Et pour que nous puissions lutter au mieux, il nous semble que la question de la souveraineté alimentaire, européenne, et nationale, se doit d'être inscrite à l'agenda politique le plus rapidement possible.

Hormis avis contraire, le collège l votera ce rapport.

---

## ► INTERVENTION DE Jean GUINAND, Au nom Du Collège 1 - Confédération paysanne

Monsieur le Président, chers collègues,

Si nous approuvons les analyses et les préconisations portées par ce rapport, nous voudrions souligner quelques points mis en avant par l'actualité.

Tout d'abord :

Le sujet ne relève pas de travaux ou de possibilités d'actions régionales et nous pouvons juste appuyer des politiques locales pour essayer de rendre les actions de solidarité plus efficaces

Ensuite :

Dans un pays riche comme la France, il est anormal que chaque individu ne puisse pas se nourrir correctement. La structure de nos sols et notre climat peuvent permettre la satisfaction de tous les besoins alimentaires. Des règles internationales comme l'OMC faussent le jeu. La guerre en Ukraine le montre bien. Chez nous il n'y a pas de pénurie de céréales ou d'huile pourtant le prix de la baguette de pain, le litre d'huile flambent.

Pages 14 et 15 il est fait référence à la sécurité alimentaire mais les accords de libre-échange, la spéculation et les guerres conduisent à cette insécurité. Et là, je voudrais, après ce que nous a dit Jean Luc, apporter un éclairage, une nuance, sur la souveraineté alimentaire. Concept énoncé et défini par la via campésina au congrès de la FAO à Rome en 1996. Cette souveraineté alimentaire doit reconnaître à chaque peuple le droit de décider de la manière dont il veut se nourrir et de se doter d'outils pour assurer son autonomie alimentaire sans que d'autres ne lui imposent des choix par exemple les marchés spéculatifs ou la finance internationale, les industries agrochimiques ou agroalimentaires ou bien encore les Etats via des accords internationaux. La France n'est pas un

modèle de vertu en ce sens.

En AURA doit-on produire du blé pour la Chine, de la viande pour le Moyen Orient, du maïs pour les méthaniseurs ?

En AURA, doit on participer à la déforestation de l'Amazonie en achetant du soja pour produire du lait, des porcs ou des poulets qu'on vendra à l'étranger ?

En AURA, questionnons-nous sur l'utilisation des produits ultra transformés et qui sont source de dérèglements alimentaires. La recherche de profit est une des sources de cette précarité que l'on cherche à résoudre. N'est-il pas temps de relocaliser notre agriculture et notre alimentation ?

On entend souvent dire que le coût de l'alimentation est trop élevé. Ce ne sont pas les produits basiques qui sont trop chers, j'en veux pour preuve que les paysans sont parmi les travailleurs les plus mal rémunérés. Ce sont bien les inégalités sociales, les carences de la redistribution des richesses qu'on pourrait explorer. Plutôt qu'un assistantat désordonné et impuissant à résoudre les problèmes de précarité ne devrait-on pas aller vers un revenu universel qui permettrait à chacun de se nourrir correctement ?

Il est plus que temps que les politiques nationales aient cette vision à long terme pour préventivement éviter la précarité. En région il faut tout mettre en œuvre pour que les plus pauvres aient accès à une alimentation saine, généraliser les épiceries solidaires, concentrer les efforts des CCAS, conforter les distributions mobiles en rural, etc....

Dans l'immédiat, nous insistons pour qu'un mécanisme mensuel voit le jour. En ce moment il est beaucoup question de chèque alimentaire et notre rapport insiste là-dessus. Non pas un chèque inflation qui n'a pas de sens dans cette problématique mais vraiment un mécanisme qui permette aux plus pauvres un accès à une nourriture saine. Il doit être ciblé pour être dirigé vers les produits locaux et basiques via les épiceries de quartiers, via les épiceries solidaires les magasins de producteurs ou les producteurs sur les marchés, etc....

et à plus long terme, on pourrait lancer une réflexion plus pérenne et plus solidaire, notre rapport le cite aussi sachant que ce n'est pas du ressort d'une région : la sécurité sociale de l'alimentation

En 1945 quand on a voulu permettre à tous de se soigner, on n'a pas donné des chèques pour pouvoir payer le médecin, on n'a pas mis en place des médecines de seconde zone pour les plus pauvres. On a créé la sécurité sociale. Au fil du temps on y a ajouté des compléments, la dernière en 1999 c'était la CMU, qui a maintenant changé de nom permettant à tous ceux qui ne le peuvent pas d'avoir une mutuelle complémentaire pour le reste à charge

Sur ce modèle de la santé une sécurité sociale de l'alimentation doit être étudiée afin de faire disparaître ce problème récurrent de précarité alimentaire sans mettre en permanence de nouvelles rustines.


Je vous remercie de votre attention.

---

## ► INTERVENTION DE Patrick SIVARDIERE, au nom de la CFDT, la CGT, la CFTC, l'UNSA, FSU et Solidaires.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Cette contribution de la Commission 9 concerne les dispositifs pour lutter contre la précarité alimentaire. Au regard des urgences exprimées lors des auditions (saturations des structures existantes, afflux massif de nouveaux « bénéficiaires » résultant de la crise Covid 19 (travailleurs précaires et étudiants notamment), nous approuvons les préconisations présentées. Cependant, en se limitant principalement à des préconisations axées sur l'aspect curatif du problème, ces formes d'intervention risquent de continuer à courir derrière les urgences : après la crise Covid,



s'annonce celle de l'inflation, avec un impact estimé de 90 euros par mois et par ménage. Et de façon plus structurelle et massive, le dérèglement climatique et la perte de biodiversité ont et auront des conséquences dramatiques, et pour certaines irréversibles, sur la production agricole et sur les coûts de l'alimentation.

Notre rapport du CESER rappelle que la précarité alimentaire n'est que l'une des précarités, qui se combinent le plus souvent avec d'autres : précarité de l'emploi, précarité énergétique, problématique de la mobilité, précarité de logement, précarité sanitaire, etc. Les questions du pouvoir d'achat, « du pouvoir de vivre » sont essentielles et deviennent une urgence pour de plus en plus de citoyennes et de citoyens.

Aussi, pour nos organisations, la première des recommandations est de lutter contre l'ensemble des précarités en ayant une vision et une analyse globales, de poser la question de la répartition des richesses, d'avoir une approche systémique. Le coût de la précarité alimentaire, ce n'est pas seulement les budgets consacrés à l'aide alimentaire, c'est aussi le coût des maladies induites et des vies diminuées, les potentiels perdus en raison de scolarités perturbées, le coût social.

Notre rapport pointe que 20 % des bénéficiaires de l'aide alimentaire ont un emploi et 17 % sont des retraités, selon l'étude IPSOS fin 2020. Aussi, il conviendrait, d'une part, de compléter les recommandations du rapport par un appel à une augmentation sérieuse des bas revenus, des petites retraites et des minima sociaux et, d'autre part de chercher des solutions viables, durables et pérennes aux travailleuses et travailleurs en temps partiel imposé, aux personnes ne pouvant pas travailler, et aux sans-papiers.

Contrairement au regard critique, souvent dévalorisant, porté sur les « pauvres » et sur leurs comportements, le sociologue Denis Colombi, dans son ouvrage « Où va l'argent des pauvres : Fantasmies politiques, réalités sociologiques », démontre que les plus pauvres gèrent leur argent de manière tout à fait rationnelle. Il faut déconstruire cette idée reçue, du pauvre mauvais gestionnaire. Parmi les personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, une fois déduites les dépenses pré-engagées sur l'évolution desquelles il n'y a que peu de « prise » (évolution des coûts du logement, de l'énergie, des transports, ...), une sur deux a moins de 340 euros pour s'alimenter, s'habiller, payer éventuellement des frais de santé ou une activité sportive ou culturelle. Et dans ces cas, l'augmentation des ressources est la réponse la plus pertinente face à l'ensemble des précarités et face à la précarité alimentaire en particulier. Nous sommes aussi invités à changer notre regard sur les personnes en précarité et à lutter contre les préjugés.

Par ailleurs, nous devons dépasser les limites de l'organisation agricole et alimentaire actuelle, avec des actions structurantes visant à « mieux prévenir » la précarité et portant sur la « sécurisation » de notre système alimentaire. Cela pourrait passer par

- Une reconquête de l'autonomie agricole et alimentaire, sans engrais chimiques en provenance d'Ukraine ou d'ailleurs, en limitant notre dépendance à l'international tout en étant attentif à une nécessaire solidarité entre les peuples.
- La protection du foncier agricole, qui doit passer des intentions à une réalité et il y a urgence.
- Amplifier la lutte contre le gaspillage alimentaire à tous les stades des filières.
- L'amélioration des rémunérations des travailleuses et travailleurs agricoles (paysans, salariés). Face à la pénurie de main d'œuvre, ces métiers doivent être valorisés.
- Un rééquilibrage dans la consommation de produits animaux et végétaux en diminuant la consommation de viande et en favorisant les fruits et légumes, légumineuses, céréales complètes et fruits à coques, tout en respectant les repères nutritionnels. Pour une large partie d'entre nous, nous pourrions réfléchir à manger moins mais mieux, avec un bénéfice sanitaire, environnemental et financier.

Les pistes pour mieux prévenir la précarité et sécuriser notre système alimentaire sont nombreuses. On peut rajouter :

- L'accès à une cuisine et pas uniquement à un micro-ondes dans les résidences étudiantes, les centres d'hébergement, les foyers d'accueil pourrait être mieux pensé et devenir la règle.
- Les actions en matière d'éducation à l'alimentation, à tous les âges, indépendamment du niveau social, restent un grand chantier dans notre pays. Ces actions pourraient insister particulièrement sur le développement des savoir-faire et compétences culinaires populaires et permettre d'améliorer la compréhension des systèmes d'affichage nutritionnel, environnementaux et sociaux, et expliciter les enjeux de l'alimentation tant pour les personnes que pour la planète.
- Quant à la restauration collective, notamment au niveau des scolaires, il existe encore du travail pour poursuivre la sensibilisation aux enjeux en matière de santé publique et accompagner au changement des modes de consommation.

Dans notre région AURA, l'une des plus riches du monde, il apparaît anormal que la question de la précarité alimentaire soit encore aussi structurellement prégnante et si sensible aux évolutions conjoncturelles. La Région pourrait se fixer l'objectif de permettre l'accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous et contribuer à faire reconnaître un droit à l'alimentation dans le droit français ou dans le socle européen des droits sociaux. Dans le cadre de cette ambition, elle pourrait s'appuyer sur une analyse des nombreuses initiatives existantes en région, issues de structures « anciennes » ou ayant émergé durant la pandémie de la Covid19, notamment celles couplant production et distribution, pour définir une stratégie et les moyens associés pour garantir l'accès pour toutes et tous à une alimentation durable, saine, suffisante, diversifiée, digne et choisie.

---

## ► INTERVENTION D'HÉLÈNE TEMUR, Au nom De FO

Le CESER se penche sur la question de la précarité alimentaire, sujet qui est apparu sur le devant de la scène avec les files interminables apparues suite aux décisions prises par le gouvernement lors de la première vague de la crise sanitaire. Il y a eu aussi la détresse alimentaire, moins visible mais tout aussi réelle qui s'est développée en zone rurale.

On nous avait promis « le jour d'après », certains ont voulu y croire, mais malheureusement sur cette question comme sur tant d'autres, les inégalités n'ont fait qu'empirer, c'est ce que fait ressortir le rapport. Nous remercions Benoit THIRION pour sa curiosité et ses efforts de recherche et Yannick FIALIP pour ses qualités d'écoute tout au long des travaux.

Nous ne paraphaserons pas ce qui est écrit, chacun a pu lire l'analyse pertinente et détaillée qui est faite.

FORCE OUVRIERE approuve en particulier la volonté de ne pas prendre la question de la précarité alimentaire comme une question à part mais bien comme intégrée à la lutte globale contre toutes les formes de précarité.

Si nous partageons donc les préconisations émises, la proposition d'un chèque alimentaire a fait débat.

Bien sûr, nous sommes attentifs à ce que toutes les formes d'aide sociale puissent être mises en œuvre, mais elles ne se suffisent pas à elles-mêmes. D'ailleurs le rapport indique avec raison qu'il s'agit bien « d'une mesure d'urgence ». Est-il acceptable par exemple que les accompagnantes des élèves en situation de handicap perçoivent de l'Etat un salaire en dessous du seuil de pauvreté ? Est-il concevable que les aides à domicile, accompagnant le plus souvent des personnes âgées précaires, soient-elles aussi payées pour la plupart au SMIC, à temps partiel, et sans réelle vie privée compte tenu des horaires ? Et nous pourrions multiplier les exemples qui montrent que la précarité touche non seulement les privés d'emploi et les retraités mais aussi nombre de salariés, même lorsqu'ils sont en CDI.

C'est pour cela que notre organisation syndicale porte un certain nombre de revendications, sur lesquelles nous cherchons toujours à discuter avec les employeurs et les pouvoirs publics, et qui pourraient fortement réduire la précarité :

- Le SMIC à 1500 € et la nécessité de discuter dans les branches pour qu'aucun minima ne soit au-dessous du SMIC.
- La revalorisation du point d'indice dans la Fonction Publique qui a perdu 25 % de sa valeur dans les 10 dernières années.
- La systématisation de l'embauche sous CDI, ou sous statut et à temps plein.

Pour paraphraser Victor Hugo, nous pourrions affirmer avec lui : « Vous voulez les pauvres secourus, je veux la misère supprimée ». Ce pourrait être une solution définitive à la précarité alimentaire et la discussion entre nous doit se poursuivre.

Nous voterons le rapport.

---

## ■ INTERVENTION D'Anaïck GALLO, Au nom De FCPE

Mr le président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

FAIM de dignité.

C'est tout simplement le nom du rapport sur l'état de la pauvreté en France en 2021 du Secours Catholique dont j'avais proposé l'audition en commission 9 et qui n'a pas eu lieu faute de réponse favorable du bureau, ce que je regrette. 147 pages où la précarité alimentaire y est décortiquée et analysée.

Le Secours Catholique connaît bien le sujet puisqu'il a accompagné en 2020, 770 000 personnes.

Ce chiffre n'est rien en comparaison de celui de 2019, 1 393 000 personnes. On pourrait se réjouir d'une telle différence, sauf que celle-ci n'est due qu'aux contraintes liées au Covid.

Trois chiffres.

En 2006, 2,6 millions de personnes avaient eu recours à l'aide alimentaire.

En 2017, c'était 5,5 millions et en 2020, 7 millions soit 10% de la population.

La pauvreté ne cesse d'augmenter dans notre pays. Avec une inflation qui atteindra très certainement les 8% cette année, les chiffres de 2021 et 2022 seront catastrophiques.

Pour celles et ceux qui étaient déjà en situation de pauvreté, le quotidien s'est aggravé. La crise a également précipité des étudiants, des salariés, des retraités et des travailleurs indépendants dans la précarité.

Les chiffres des greffes des tribunaux de commerces sont mauvais et sont repartis à la hausse depuis janvier 2022. Les cessations d'activités concernent surtout des TPE et des petits commerces qui très souvent ne sont pas différenciés des autres types de commerces et sont englobés dans la grande distribution, les grosses entreprises ou encore le e-commerce.

Donc non tout ne va pas bien !

Derrière ces cessations d'activités il y a des très petits patrons, des salariés, nos familles qui pour beaucoup n'avaient jamais connu le drame de la précarité alimentaire, et ce dans un silence et une indifférence assourdissante, sans faire la une des médias.

Alors n'ayons pas peur des mots, nous avons aujourd'hui les nouveaux pauvres car comme nous le rappelle le Secours Catholique dans son rapport, c'est bien l'insuffisance et l'instabilité des

ressources qui plongent les familles dans la précarité alimentaire.

Et c'est l'augmentation des dépenses non compressibles comme le logement, la mobilité et la santé qui les poussent à changer leur régime alimentaire en s'orientant vers des produits de moindre qualité.

On a longtemps pensé que les produits Low-cost étaient la solution pour les ménages précaires. Cela explique le soutien dont ont bénéficié l'agriculture intensive et les filières agro-industrielles afin de produire en grande quantité une alimentation à bas coût.

Mais les personnes en situation de pauvreté se rendent compte aujourd'hui que le Low-cost est un piège dans lequel on les a enfermés. En quelques années l'alimentation discount est devenue un véritable substitut à de vraies politiques sociales.

Une partie de l'aide alimentaire repose sur la redistribution des produits invendus de la grande distribution, produits de qualités très aléatoires.

On peut se poser la question « Est-il satisfaisant de donner les « restes » d'une société de surconsommation à ceux qui se sentent déjà exclus ? », et ce sous couvert de défiscalisation pour les grandes surfaces. Pour le Secours Catholique un tel symbole est incompatible avec l'égalité des personnes et avec le principe de fraternité ! L'apparition du Bio dans ces mêmes grandes surfaces avait pu laisser penser qu'elles rendraient les prix plus abordables mais il n'en est rien.

Les industriels comme les distributeurs ont flairé le filon et en profitent pour réaliser des marges plus importantes.

Mais c'est finalement un mal pour un bien car cela permet à des systèmes alternatifs de se développer comme les circuits courts qui permettent une juste rémunération des producteurs, l'instauration d'un lien direct et d'une solidarité entre agriculteurs et consommateurs.

Tous ces systèmes alternatifs ont un rôle à jouer dans l'accès des personnes en situation précaire à une alimentation de qualité, à condition qu'ils intègrent à leurs projets une notion sociale, aujourd'hui souvent absente.

Pour aller plus loin, la distribution de colis tout prêts et souvent inadaptés et doit être remplacée par des épiceries sociales où les familles peuvent faire leurs courses, leur évitant ainsi, à elles et à leurs enfants une humiliation supplémentaire.

Car n'oublions pas que les enfants sont souvent en première ligne. En 2020, 30 % des moins de 20 ans vivaient dans des habitations précaires contre 13 % en 2010.

Dans le but de rendre plus égalitaire l'accès à la restauration scolaire, il faut mettre en place et généraliser une tarification sociale sans que les familles n'aient besoin de le demander. Suite à la crise Covid, trop de jeunes ont dû choisir entre études et alimentation. Si on veut garantir l'égalité des chances et faire en sorte que l'ascenseur social fonctionne, les jeunes doivent se sentir sereins face à l'alimentation.

Pendant la crise Covid des familles de l'Enseignement Privé, sans la solidarité des associations de parents d'élèves et la solidarité diocésaine n'auraient pu laisser leurs enfants dans les établissements à cause du coût de la cantine, allant ainsi à l'encontre de la liberté de choix de l'enseignement. Il n'est plus tenable aujourd'hui pour les familles de régler des factures de cantine allant de 600€ à 900€ parce que les collectivités n'appliquent pas l'égalité de traitement entre le privé et le public. L'Enseignement privé est un choix individuel, la cantine est un droit dont doivent bénéficier toutes les familles de France de façon égalitaire quel que soit l'établissement, et ce dans le but de favoriser une plus grande mixité sociale au sein de ces structures. Je comprends que mon propos ne soit pas apprécié par tous selon les sensibilités de chacun, mais en tant que représentante des familles de l'Enseignement libre, je me devais de vous apporter ces précisions.

Pour rester dans l'éducation, Anne LHUISSIER, sociologue à l'INRAE explique qu'il n'y a pas de goûts de pauvres, « ce n'est pas par choix que l'on achète des produits premier prix, que l'on trouve généralement moins bons ». Les goûts ne dépendent pas du niveau de revenu mais surtout du milieu culturel ou social dont on est issu, du niveau d'éducation. Et les « mauvais goûts sont

largement partagés » par tous dans notre société.

C'est pourquoi il est vital de mettre en place un programme régional d'éducation à l'alimentation dans les lycées puisque c'est une compétence régionale, et de la proposer au 1er degré et aux collèges. Les collectivités doivent cesser de se rejeter la responsabilité de tels programmes et travailler ensemble sur un sujet aussi important. Elles ne doivent pas s'arrêter à des notions théoriques mais doivent mettre en application à travers des mini-potagers dans les écoles expliquant le développement du vivant. Chacun doit se réapproprier l'alimentation. C'est parce que nos enfants auront appris le cycle du vivant que peut-être des vocations naîtront afin de remédier au désintérêt des métiers du monde agricole. Ces actions peuvent également éveiller un désir d'auto-produire une partie de ses besoins alimentaires.

La précarité alimentaire ne doit pas être un chiffre, une statistique. Derrière se cachent des hommes, des femmes et des enfants.

Nos gouvernements successifs ont pris l'habitude d'apporter des réponses ponctuelles, d'entasser les mesures. Ils ont choisi les distributions de denrées plutôt que l'accès digne de tous à l'alimentation, l'hébergement ou les nuitées d'hôtel plutôt que le droit au logement, les aides ponctuelles aux ménages les plus pauvres plutôt qu'un revenu décent permettant de ne pas avoir à choisir entre les loisirs des enfants, le chauffage et l'alimentation. Le chèque alimentaire en est un exemple frappant. Face aux crises successives, il y a urgence à le mettre en place mais il ne doit pas se pérenniser, il ne doit pas se substituer à une véritable remise en question du système actuel.

Mais chacun d'entre nous, à son niveau, doit se demander ce qu'il peut faire pour l'autre. Demain nous allons devoir faire bien plus que mettre des pansements sur la pauvreté pour la faire disparaître.

Nous sommes tous pour plus de solidarité et de fraternité, mais lorsque la misère se présente à nous, il est si facile de détourner le regard. C'est tous ensemble que nous vaincrons la précarité.

Je vous laisserai avec ces quelques mots de l'Abbé Pierre :

« La maladie la plus constante et la plus mortelle, mais aussi la plus méconnue de toute société, est l'indifférence »

L'Apel votera ce rapport tout en regrettant qu'il n'aille pas plus loin sur le volet éducatif.

Merci.

---

## ► INTERVENTION De Sophie D'HERBOMEZ PROVOST, Au nom du Collège 3-4

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'interviens au nom des collèves 3 et 4.

Comme tout ce qui concerne l'alimentation, ce sujet a fait l'objet de discussions passionnées au sein de la Commission 9 car les actes liés à l'alimentation sont des actes forts de notre quotidien qui construisent notre bien-être et participent activement à créer un lien social fondamental.

Au fur et à mesure de l'avancée de sa réflexion, et grâce aux auditions menées, le CESER a souhaité resituer la question de la précarité alimentaire dans un ensemble plus vaste : celui des dépenses alimentaires de la population française et ses évolutions récentes. Elle conditionne en effet, pour partie, la structuration de la lutte contre la précarité alimentaire dans notre pays et notre région.

Les collèges 3 et 4 rappellent que la précarité alimentaire est l'une des précarités parmi bien d'autres : précarité de l'emploi, précarité énergétique, précarité liée au logement, problématiques de la mobilité, de santé, sanitaire, etc. Ces différentes dimensions de la précarité sont reliées entre elles et ne doivent pas être considérées de façon cloisonnée.

La précarité alimentaire est souvent le « signal » d'une précarité globale déjà installée qu'il faudrait repérer et prendre en charge en amont pour mieux anticiper et mieux prévenir. Inversement, la précarité alimentaire représente une porte d'entrée pertinente pour mieux comprendre la précarité de façon globale et y apporter des solutions.

Environ 7 à 8 millions de Français n'ont pas assez à manger. Et l'inflation actuelle accentue ces difficultés. Le pouvoir d'achat, « le pouvoir de vivre » sont d'actualité et deviennent une urgence pour de plus en plus de citoyennes et de citoyens. Aussi, pour nos collègues, la première des recommandations est de lutter contre l'ensemble des précarités, d'avoir une approche globale, contre la pauvreté financière en particulier.

Les auditions ont permis de constater qu'une majorité (51 %) des personnes en situation de précarité avait commencé à avoir recours à l'aide alimentaire lors de la crise liée au Covid 19. Cela suffit à illustrer l'ampleur des effets de la crise sanitaire. Celle-ci a donc amplifié le recours à l'aide alimentaire sur tout le territoire car elle a fragilisé sur le plan social et économique des personnes qui se situaient déjà dans une situation de fragilité. La perte d'emploi, la maladie et la séparation sont toujours les trois premières raisons de l'aggravation de la situation financière des bénéficiaires.

Et si, pour les personnes les plus démunies, la part budgétaire attribuée à l'alimentation a baissé moins vite que pour les personnes les plus riches, il faut aussi mentionner que celle-ci s'est restreinte au fil des années au profit d'autres dépenses, le plus souvent contraintes. Alors, lorsqu'il faut serrer le budget, c'est le poste de dépense de l'alimentation qui sert de variable d'ajustement dans les budgets des ménages les plus précaires. Cela est très clairement constaté par le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion : les personnes les plus démunies « sont obligées de faire des choix arbitraires de consommation qui jouent en défaveur des dépenses alimentaires ... ». Pour la moitié des ménages précaires, et plus particulièrement pour les familles avec enfants, le reste pour vivre permet donc à peine de couvrir cette dépense alimentaire minimale et pour autant vitale.

Une fois l'ensemble de leurs dépenses contraintes assumées, ce sont plus de quatre ménages précaires sur dix qui se retrouvent même dans l'incapacité de couvrir leurs dépenses alimentaires quotidiennes et présentent ainsi des budgets négatifs et structurellement en déséquilibre une fois l'alimentation déduite.

De plus, le pôle « qualité de l'alimentation » ne doit pas être éludé pour les personnes les plus précaires. En effet, nombreux sont les signaux qui alertent depuis plusieurs années sur les liens existants entre précarité, « malbouffe » et problématiques de santé parmi lesquelles les plus évidentes sont l'obésité et le diabète, influant ainsi grandement sur l'espérance de vie en bonne santé de ces populations.

Pour faire reconnaître l'alimentation comme un droit fondamental, la Région pourrait reconnaître un Droit à une alimentation de qualité pour toutes et tous ; nous demandons une réelle stratégie pour garantir l'accès pour toutes et tous à une alimentation durable, saine, suffisante et diversifiée.

En France, il n'y a pas de politique pour l'alimentation des personnes précaires. Cette contribution aura permis de rassembler un certain nombre d'informations. Malgré les recherches, il n'a pas été possible de produire un recensement et une cartographie régionale de l'ensemble des initiatives autour de la lutte contre la précarité alimentaire et l'intégration par l'alimentation. De plus, il a été difficile d'avoir une vision globale avec une cartographie sociale (qui sont les personnes en précarité ?), une cartographie territorialisée des actions de la lutte contre la précarité (associations, épiceries solidaires, structures communales, départementales ou régionales,), ainsi qu'une cartographie des jardins collectifs, familiaux, ouvriers ou partagés et de la mettre en relation avec l'autoconsommation pour laquelle aucune donnée récente et régionale n'est disponible. Comme

le CESER, nos collègues souhaitent que le Conseil Régional recense et cartographie toutes ces initiatives.

Les collèges 3 et 4 soutiennent les propositions du CESER demandant que la lutte contre le gaspillage alimentaire, à tous les niveaux des filières, soit augmentée.

Et il demande également au Conseil Régional d'amplifier les actions en matière d'éducation à l'alimentation, notamment dans les lycées qui sont de sa compétence, ainsi qu'au niveau de la restauration collective. Ce qui se fait déjà en collège pourrait être repris en lycée afin qu'il y ait une continuité dans les actions et sur le terrain (cf. les précédentes contributions). Ces actions pourraient insister particulièrement sur le développement des savoir-faire et compétences culinaires populaires (qui permettraient d'avoir un cadre si les personnes deviennent précaires), d'aborder différentes notions (gestion du budget alimentaire, élaboration de menus,...) et permettre d'améliorer la compréhension des systèmes d'affichage nutritionnel, environnementaux, et des enjeux de l'alimentation pour toutes et tous et pour la planète.

Le Conseil Régional pourrait mettre en place une tarification sociale des cantines des lycées en fonction du quotient familial, et développer une synergie entre les cuisiniers, les intendants des lycées et les administrations concernées.

Nos Collèges 3 et 4, comme le CESER, demandent la mise en place des PAT (Projets Alimentaires Territoriaux) d'Auvergne-Rhône-Alpes en intégrant les personnes précaires, les acteurs de santé publique et plus spécifiquement les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire à tous les niveaux d'organisation : distribution, choix des produits, atelier d'éducation alimentaire, etc..

Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) sont parties prenantes. Nous regrettons qu'elles n'aient pas répondu aux demandes d'auditions de la commission. Grâce à la défiscalisation opportuniste, ce sont des gagnants du système en optimisant leurs denrées avec des dates de péremption de plus en plus courtes qui pénalisent les associations. Le don de produits à DLC à J ou J+1 et 2 devrait être réglementé et au minimum non-défiscalisable. Cela passe par la mise en place de contrôles, notamment de la qualité des dons sachant que certaines GMS délèguent en même temps aux associations la gestion des déchets de leurs dons (travail bénévole, cagettes plastiques, alimentation non comestible, ...) !

Concernant le chèque alimentaire, il est nécessaire de rappeler que, comme tout dispositif, celui-ci doit être pensé avec les personnes concernées, il doit les associer et les accompagner tout en respectant leurs choix et leurs besoins pour redonner du pouvoir d'agir. En effet, toute démarche d'aide doit aller dans le sens de l'autonomie de la personne et du respect de sa dignité et doit permettre l'accès de toutes et tous aux mêmes droits sans stigmatisation.

On le sait, les barrières ne sont pas que financières. Même si les difficultés financières ont une incidence directe sur la possibilité d'accéder à une nourriture en quantité suffisante diversifiée et de qualité, s'ajoutent très souvent à ces barrières des difficultés matérielles telles que le coût du transport pour s'approvisionner, l'accès à un lieu pour cuisiner ou le coût de l'énergie pour la cuisson. Le cumul de ces situations a des incidences évidentes sur la santé des personnes en précarité et fragilise le regard qu'elles portent sur elles-mêmes et sur leur corps (par exemple, la mauvaise santé bucco-dentaire peut être source de honte).

C'est pourquoi, nos collègues souhaitent que le chèque alimentaire soit une mesure « pérenne » ciblant des produits durables pour la préservation de la santé et de l'environnement (produits frais, bruts ou peu transformés, d'origine animale ou végétale, de saison) et locaux, au maximum d'échelle régionale (avec un label départemental, régional ou de « pays »,...). Ce chèque, qui pourrait prendre la forme d'une carte à puce rechargeable, ne devrait pas concerner les boissons et son calcul devrait être en lien avec la situation des personnes (revenus, nombre de personnes concernées,...) tout en étant accompagné de mesures favorisant l'éducation à l'alimentation, l'amélioration de la connaissance des produits et des techniques culinaires ; par exemple en proposant des flyers-recettes dans les paniers préparés.

Cette contribution a été achevée mi-mai 2022, et la situation internationale a largement bougé et évolué depuis. La hausse des prix agricoles, la spéculation sur les denrées alimentaires entraînent une hausse des prix et des pénuries alimentaires dans un contexte d'inflation généralisée.

Si la France a la capacité et les ressources pour nourrir le pays et assurer l'autonomie alimentaire, l'acte de production doit aussi se faire en respectant les écosystèmes existants.

Les Collèges 3 et 4 espèrent que la contribution du CESER contribuera à faire connaître l'urgence de la lutte contre la précarité alimentaire et les problématiques associées qui participent à un certain nombre de tensions traversant notre société.

Les actions existantes sont un moyen de répondre à l'urgence. Mais, force est de constater que, face à l'augmentation des personnes sollicitant l'aide alimentaire, cette aide initialement conçue comme provisoire est devenue peu à peu une réponse structurelle et institutionnalisée à la précarité alimentaire.

Pour compléter le dispositif « Région Solidaire - Acteurs régionaux de la solidarité » l'aide régionale déjà existante doit être considérablement amplifiée, principalement sur les aspects logistiques d'aide aux structures, en moyens humains et en soutenant les expérimentations. Elle doit participer à mieux prévenir la précarité : pour l'accès à une alimentation saine et à une vie digne, il faut avant tout sécuriser et améliorer les revenus des personnes en situation de pauvreté, et ne plus les conditionner comme ils sont aujourd'hui.

Le CESER pourrait s'emparer du sujet de la « Sécurité Sociale Alimentaire » juste abordé dans les préconisations.

Les Collèges 3 et 4 voteront cette contribution, sauf expression particulière.

---

## **► INTERVENTION D'Elisabeth RIVIERE au nom de la LPO, de la FNE, de la FRANE, des Conservatoires d'Espaces Naturels et des personnes qualifiées en environnement Aurélie Dessein (Mountain Wilderness), Sophie D'Herbomez-Provost, Willy Guieau et Jean-Louis Verdier**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, nous tenons à souligner que nous nous associons à l'intervention qui a été présentée au nom des collèges 3 et 4. Nous souhaitons intervenir pour compléter les propos de l'intervention précédente au nom de la LPO, la FNE, la FRANE, les Conservatoires d'Espaces naturels et les personnes qualifiées en environnement Aurélie Dessein, Sophie D'Herbomez-Provost, Willy Guieau et Jean-louis Verdier.

Actuellement, comme cela été démontré, la précarité alimentaire progresse et on peut craindre que cette progression s'accroisse à cause des conséquences des épisodes climatiques violents de plus en plus fréquents et de l'effondrement de la biodiversité. Force est de constater que l'évolution du climat et la perte de biodiversité vont entraîner une modification profonde de la disponibilité de nos productions alimentaires.

De plus, la crise Ukrainienne a mis en évidence la fragilité de notre système agricole et commercial et notre dépendance aux importations avec des conséquences sur les prix qui impactent l'ensemble de la population, en touchant d'abord et plus durement les personnes les plus fragiles et précaires.

Le think tank « Utopies » de février 2022 indique dans un dossier consacré à la résilience alimentaire que si 100% de la production était tournée vers la demande régionale, seules quatre régions



n'auraient pas la capacité productive de couvrir l'ensemble de leur consommation en produits agricoles et transformés, dont Auvergne Rhône-Alpes.

Comment retrouver davantage d'autonomie alimentaire et rendre nos territoires résilients pour répondre aux besoins nourriciers fondamentaux ?

Pour cela, il y a urgence à conserver et préserver les terres agricoles en stoppant l'artificialisation des sols qui reste galopante ; elles ont été divisées par deux depuis 1950. Les territoires peuvent jouer un rôle important, via l'élaboration des schémas et plans d'aménagement locaux.

Par ailleurs, l'évolution des pratiques pour s'adapter au changement climatique et à ses conséquences telles que les fortes hausses des températures, les sécheresses, les inondations ou autres événements extrêmes est déjà en marche. Mais la route est encore longue.

Nous tenons à insister, comme le précisait le CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement), déjà en 2015, dans son ouvrage « Changement climatique et agriculture » : « L'agriculture « climato-intelligente » associe la sécurité alimentaire, l'adaptation au changement climatique et son atténuation » et précise « Il faut encourager la diversité, le respect des équilibres naturels et la protection des ressources de la planète à long terme. »

En effet, mieux s'appuyer sur les mécanismes de la nature permet des adaptations agronomiques pour une agriculture productive et respectueuse de la biodiversité animale et végétale tout en préservant les écosystèmes (milieux naturels avec zones de prairies naturelles et friches) et en limitant les pollutions.

Pour répondre à cette transition agri écologique, les pouvoirs publics doivent encourager et soutenir le développement de ces modes de production alimentaire durables et respectueux de la Nature et du vivant.

La lutte contre la précarité alimentaire doit aussi se faire en assurant au monde agricole et paysan des revenus décents et gratifiants. En cela la question alimentaire constitue une question complexe et passionnante, qui porte en elle tous les enjeux sociétaux du XXI<sup>e</sup> siècle. Elle est aussi, bien au-delà de la simple question technique à laquelle elle est parfois réduite, un formidable défi politique et citoyen"

Merci de votre attention.

# Résultats des votes

Assemblée plénière du 28 juin 2022



**150** ONT VOTE **POUR**

**0** ONT VOTE **CONTRE**

**0** SE SONT **ABSTENUS**

**1** N'A PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain				
		BERTHE Christian				
		DUBOISSET Gilles	X			
		Non désigné				
		PARAIRE Daniel	X			
		RENIE Stanislas	X			
		SIQUIER Marie-Amandine	X			
		VEYRE de SORAS Christine	X			
		VILLARD Hélène				
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	X			
		CHARVERON Philippe	X			
		LE JAOUEN Eric	X			
		PANSERI Anne-Sophie	X			
		VENOSINO Dorothée				
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques	X			
		DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	X			
		STOJANOVIC Sandrine	X			
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	X			
		CABUT Bruno	X			
		GINESTET Fabienne	X			
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André				
		OLEKSIK Bernadette	X			
		PEYREFITTE Carole	X			
		VIDAL Serge				
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	X			
		BLANC Dominique				
		MARCAGGI Christophe	X			
		ROBERT Anne-Marie	X			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre	X			
	Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	X			
MARTEL Alain						

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		Non désigné				
	France Chimie Aura	FRUCTUS Frédéric	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri				
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc	X			
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	THEVENET Eric				
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	MOYNE Emmanuel	X			
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric				
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	FRANCESCHI Mylène				
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELMON Alain	X			
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	COR Chantal				
		FIALIP Yannick				
		FLAUGERE Jean-Luc	X			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	X			
		ROYANNEZ Jean-Pierre				
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo				
		LAUZIER Léa	X			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean	X			
		ROUX Annie	X			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	X			
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	DUMAS Patrick	X			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	VIAL Eric				
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BLANCHARD Paul	X			
		BOUVERET Lise	X			
		BOUVIER Bruno	X			
		CANET Fabrice	X			
		DA COSTA Rosa	X			
		FATIGA Antoine	X			
		FAURE Philippe	X			
		GELDHOF Nathalie	X			
		GUICHARD Karine	X			
		MARGERIT Laurence	X			
		MURCIA Jean-Raymond	X			
		NATON Agnès	X			
		PELLORCE Pascal	X			
		PUTOUX Laurent	X			
		RODRIGUEZ Vincent	X			
		SALA Chantal	X			
		Non désigné				
		Non désigné				
		Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	X		
	BAULAND Gisèle		X			
	BEAUJOU Victoire		X			
	BOLF Edith		X			
	GUILHOT Jean-Marc		X			
	JUYAUX-BLIN Christian		X			
	LAMOTTE Bruno		X			
	LE GAC Elisabeth		X			
	LOZAT Jean-Luc		X			
	MAITRE Eric		X			
	MORAIN Marie-Christine		X			
MORISSE François						
NINNI Agnès	X					
ROBERTO Sansoro	X					
SAILLANT Elisabeth	X					
SCHMITT Isabelle	X					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		SIVARDIERE Patrick	X			
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	X			
		BOCHARD Frédéric			X	
		DELAUME Colette	X		X	
		GILQUIN Jean-Pierre	X			
		LEYRE Michelle	X			
		PICHOT Arnaud	X		X	
		ROUVEURE Gisèle			X	
		SAMOUTH Pascal	X		X	
		SEGAULT Héléne	X			
		TEMUR Héléne	X		X	
		VINCIGUERRA Pio	X			
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François	X			
		LAURENT Bernard	X			
		VERNET Sandrine	X			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	X			
		CARCELES Robert	X			
		CARUANA Laurent	X			
		GALLIEN Sylvie	X			
		GILBERT Madeleine	X			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	X			
		HAMELIN Catherine	X			
		MUSSET Sophie	X			
		MYC Michel	X			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	X			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise	X			
		VELARD Patrick	X			
<b>3</b>	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	X			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SCHULER Catherine				
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henri	X			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	X			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	DENIEL Patrick	X			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	X			
	Accord entre le CREAI Auvergne et le CREAI Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre	X			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean	X			
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy				

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	X			
		MEZUREUX Nathalie	X			
		PIGEON Florent				
		Non désigné				
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAP, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie	X			
		GALLO Anaïck	X			
		SAGOT Fabrice	X			
		TORDJEMAN Zihar	X			
	Association Lyon place financière et tertiaire	VARICHON Béatrice	X			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie	X			
		MONNET Alexis	X			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	BIN-HENG Maryvonne	X			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	IMBERT Mélanie				
		BELLOUCHE Larbi	X			
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert				
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne				
		VIARD Marcel	X			
	Conservateurs et professeurs de musées et Fondation du Patrimoine	JACOMY Bruno	X			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine	X			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gerard	X			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	X			
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques	X			
		CANALES Marion	X			
		GRATALOUP Sylvain				
		PATAT Salomé				
		VENEL Anne-Laure				
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	X			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie	X			
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël	X			
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien				
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	THOMAZET Loïc				
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	X			
		CHAMBA Cécile	X			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges				
		RESCHE-RIGON Frédérique	X			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	X			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth	X			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	X			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy				
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie	X			
		D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie	X			
		GUIEAU Willy	X			
		VERDIER Jean-Louis	X			
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon	X			
		FAUREAU Bernard	X			
		GELAS Nadine	X			
		HABOUZIT Michel	X			
		MARGUIN Christophe				

# Contacts

## Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

## Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 55 16

## Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

## Chargé d'étude

Benoit THIRION

benoit.thirion@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 73 29 45 22

## Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,  
inscrivez-vous à notre newsletter sur

[lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr](mailto:lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr)

ou retrouvez les informations sur le site internet  
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

[ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)

## CONTRIBUTION

Dans la suite de ses travaux sur l'alimentation, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes a choisi de s'interroger sur l'organisation de **la lutte contre la précarité alimentaire dans notre région** en prenant en compte à la fois les éléments constitutifs de cette lutte **en temps normal mais aussi en temps de crise Covid-19**.

Au vu des auditions menées, il est lui est apparu que la **pan-démie** est venue agir comme un **révélateur des précarités et des difficultés**, voire des manques qui préexistaient dans la lutte contre la précarité alimentaire tant en France que dans notre espace régional, depuis nos grandes métropoles jusqu'à nos territoires ruraux.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes souhaite ici avoir un rôle de sensibilisation, d'alerte, mais également, à travers ses préconisations, accompagner les décideurs publics locaux dans la prise de décisions relatives à la lutte contre la précarité alimentaire en Auvergne-Rhône-Alpes.

ALIMENTATION | PRECARITE ALIMENTAIRE | PRECARITE | PAUVRETE | MILIEU RURAL | CRISE SANITAIRE | ACTION SOCIALE | SOLIDARITE | ASSOCIATION CARITATIVE | GASPILLAGE ALIMENTAIRE | AGRICULTURE | PRODUIT AGRICOLE ET ALIMENTAIRE | RESTAURATION SCOLAIRE | INFLATION | POUVOIR D'ACHAT | AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos : 123RF

[ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)



### CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02  
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

### CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20